



VILLE DE LILLE.

PROPOSITIONS DU MAIRE

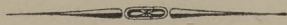
POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.



LILLE,
IMPRIMERIE DE L. DANIEL,
GRAND'PLACE.

VILLE DE LILLE.



PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1861.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE LILLE.

POPULATION : 113,120 HABITANTS.

(Suivant le dénombrement de 1856.)

PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Contribution foncière (1861)	408,036.
— des portes et fenêtres . (idem)	256,303.
— personnelle et mobilière (idem)	224,220.
— des patentes (1860)	604,573.
TOTAL	1,493,132.



PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

Du Budget de 1861.

TITRE I^{er} — RECETTES.

CHAPITRE I^{er} — Recettes ordinaires.

Art. 1 ^{er} Cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière	31,612 »
(Loi de finances du 15 mai 1818.)	
2. Trois idem aux quatre contributions directes pour les dépenses de l'instruction primaire.	44,793 »
(Loi du 28 juin 1833.)	
3. Cinq idem afférents à l'entretien des chemins vicinaux	74,656 »
(Loi du 21 mai 1836.)	
4. Frais de perception des centimes additionnels qui font l'objet des trois articles précédents (3 p. % sur 151,061 fr.)	4,531 »
Cette somme ressort au chapitre I ^{er} des dépenses ordinaires.	
5. Part attribuée à la Ville dans le produit des patentes, conformément à la loi du 25 avril 1844 (8 pour %)	48,365 »
6. Idem dans le produit des permis de chasse	1,800 »
(Loi du 3 mai 1844.)	
A reporter	205,757 »

	<i>Report</i>	205,757 »
7.	<i>Part attribuée à la ville dans le montant des confiscations en matière d'octroi</i>	2,000 »
	Cette somme est abandonnée à titre de gratifications aux employés de l'octroi, suivant délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 1833, et ressort au Chapitre I ^{er} des dépenses ordinaires.	
8.	<i>Produit des amendes prononcées par le tribunal correctionnel pour les contraventions à la police de la chasse</i>	50 »
	(Loi du 3 mai 1844.)	
9.	<i>Idem de la taxe municipale sur les chiens</i>	19,000 »
	(Loi du 2 mai 1855).	
	D'après les renseignements recueillis jusqu'ici, cette recette paraît devoir éprouver une diminution de 1,000 fr. sur celle de l'année précédente.	
10.	<i>Amendes de simple police</i>	4,500 »
	(Moyenne des recettes des trois années précédentes.)	
11.	<i>Location des propriétés communales</i>	14,614 20

SAVOIR :

Bureau de vérification des Poids et mesures établi provisoirement dans le bâtiment communal de la rue du <i>Palais</i>	» »
(Recette supprimée par suite de la démolition dudit bâtiment.)	
Chambre de Commerce installée à l'entresol du bâtiment de face de l' <i>Hôtel-de-Ville</i>	300 »
Occupation temporaire de locaux à usage de logement et de magasins dans les bâtiments de l'entrepôt des sucres indigènes, par prévision	500 »
(Délibération du Conseil municipal du 20 avril 1850.)	
Cabaret dit le <i>Caverniau</i> , situé sous le perron de la <i>Grand-Garde</i> , contre l'entrée du marché <i>Saint-Nicolas</i>	1,410 »
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commençant le 15 mars 1860.)	
Terrain occupé à l'entrée du <i>Champ-de-Mars</i> , le long du canal, par l'embarcadère des bateaux à vapeur	25 »
(Délibération du 31 mars 1855).	
Magasin établi près de la Grue, sur le quai de la <i>Basse-Deûle</i> , et occupation du terrain environnant	800 »
Premier étage et quartier de derrière de la maison dont une partie est réservée pour le corps-de-garde de la <i>Housse</i>	500 »
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 25 décembre 1855.)	

A REPORTER 3,535 »

A reporter 245,921 20

	Report	245,921 20
	REPORT	3,535 »
Rez-de-chaussée du bâtiment dit le poste du <i>Pont-Bruyant</i> , rue du <i>Molinel</i>	110 »	
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 ^{er} janvier 1858.)		
Petits bâtiments militaires, situés à l'avancée des portes de la ville, tenus en bail de l'administration de la Guerre et sous-loués à des employés de l'Octroi	300 »	
Cave située sous l'école communale de la rue de la <i>Deûle</i>	170 »	
(Bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 15 février 1859.)		
Cour de l'ancien haras, location temporaire.	1,400 »	
Maison portant le N ^o 11, rue des <i>Moulins-à-Chiens</i>	250 »	
(Délibération du 17 février 1860.)		
Terrain dépendant de la voie publique, situé à l'angle de la rue des <i>Vieux-Murs</i> , et de celle des <i>Trois-Mollettes</i>	24 70	
(Délibération du 25 mai 1838.)		
Occupation de la pièce attenante à la <i>Salle des Concerts</i> , dans les bâtiments de l'Académie de musique, par la société de <i>Sainte-Cécile</i>	305 »	
Terrains situés au lieu dit <i>Sainte-Hélène</i> , en la commune de Saint-André,		
SAVOIR :		
Parcelle appartenant à la Ville, contre le pont du chemin de fer, et dont la superficie labourable est de 67 ares 76 centiares	250 »	
(Bail de 9 années, commençant le 1 ^{er} janvier 1860.)		
Sous-location d'une partie des terrains tenus en bail de l'administration des hospices, pour 29 ans commencés en 1850	3,044 »	
(Adjudication des 31 octobre 1849 et 1 ^{er} janvier 1851.)		
Sous-location d'une portion du lot réservé par la Ville pour le dépôt des vases provenant du curage des canaux intérieurs.	175 »	
(Délibération du 8 novembre 1859.)		
École de Natation.	» »	
(Loyer supprimé, délibération du 29 septembre 1860.)		
	A REPORTTR	9,563 70
	A reporter	245,921 20

	<i>Report</i>	245,921 20
	REPORT	9,563 70
Loyer d'une portion de terrain militaire située contre l'École de natation et occupée par le concessionnaire de cet établissement.	150	»
Citernes et trou au fumier de l'abattoir (Bail du 20 février 1854, continué par tacite reconduction)	170	»
Maison qui fut fournie dans le temps par la Ville pour concourir à l'œuvre du prêt gratuit fondé par BARTHOLOMÉ MASUREL, et qui est maintenant occupée par le Mont-de-Piété à intérêts. (Délibération du 13 mai 1857.)	3,800	»
Loyer d'une maison acquise par la Ville, rue du <i>Noir-Moreau</i> , N° 10, et comprise dans le tracé du parvis de l'église <i>Saint-Maurice</i>	337	50
Sous-location d'une partie de la maison prise en bail par la Ville pour l'usage du bureau de l'octroi de la barrière de <i>Béthune</i>	240	»
Un terrain de 4 ares 80 centiares, loué par convention verbale dans le quartier de <i>Moulins-Lille</i>	40	»
Une cave située sous l'école du même quartier	50	»
Quatre maisons situées rue du <i>Cimetière</i> , dans le quartier d' <i>Esquermes</i> , et louées suivant convention verbale	180	»
Redevance pour occupation d'une cave sous la voie publique, rue du <i>Bourdeau</i> , à l'angle de la rue de <i>Fives</i>	4	»
Redevance à payer annuellement par le propriétaire de la maison portant le N° 8, rue <i>Sainte-Catherine</i> , pour la pose d'une conduite d'eau sous le sol de cette rue (La concession n'ayant pas encore été mise à profit, le paiement est suspendu.)	»	»
Idem par celui de la maison N° 93, même rue	1	»
Idem par celui de la maison N° 72, façade de <i>l'Esplanade</i>	2	»
Idem par celui de la maison N° 1, <i>Grande-Place</i>	1	»
Idem par celui de la maison N° 25, rue du <i>Sec-Arembault</i>	1	»
Idem par ceux des maisons N°s 15, 17 et 18, rue du <i>Pont-à-Raisnes</i> , N° 3, rue <i>Maugré</i> , et N° 20, rue de <i>Courtrai</i>	3	»
	A REPORTER	14,543 20
	A reporter	245,921 20

	Report	245,921 20
	REPORT	14,543 20
Redevance à payer annuellement par le propriétaire de la maison N° 4, rue <i>Esquermoise</i>	1 »	
Idem par celui de la maison N° 24, place aux <i>Bleuets</i>	1 »	
Idem par celui de la maison N° 15, rue de <i>Roubaix</i>	1 »	
Idem par celui de la maison N° 16, rue <i>Esquermoise</i>	1 »	
Idem par celui des maisons N°s 28 et 30, rue <i>St.-Sébastien</i> , pour pose d'une conduite d'eau sous le sol de cette rue	10 »	
Idem par celui de la maison N° 86, rue <i>St.-André</i> , pour l'emplacement d'un aqueduc construit dans la rue de <i>Jemmapes</i> , et servant à l'écoulement des eaux de sa fabrique.	10 »	
Idem par celui des maisons N°s 52 et 54, rue de <i>Paris</i> , pour l'emplacement d'une passerelle jetée sur le canal	1 »	
Idem par celui de la maison N° 22, rue <i>Basse</i> , pour l'emplacement d'un pont établi sur le canal du <i>Cirque</i>	1 »	
Idem par celui de la maison N° 25, rue de la <i>Baignerie</i> , pour une passerelle jetée sur le canal de l' <i>Arc</i>	2 »	
Idem par celui de la maison N° 1, cour <i>Notre-Dame</i> , pour l'emplacement d'une pompe.	1 »	
Idem par celui de la maison N° 50, rue de <i>Paris</i> , pour l'emplacement d'une fosse d'aisance construite sur le terrain communal, dans un passage conduisant au canal des <i>Boucheries</i>	1 »	
Idem par celui de la maison N° 5, rue des <i>Prêtres</i> , pour pose de tuyaux de conduite d'eau	1 »	
Idem par le département, pour une prise d'eau dans le canal <i>Syphon</i> , derrière la Préfecture	2 »	
Idem par le propriétaire de la maison N° 25, rue <i>Basse</i> , pour pose de tuyaux de conduite d'eau	1 »	
Idem par celui de la maison N° 30, rue des <i>Tours</i> , pour l'emplacement d'un pont sur le canal du pont de <i>Flandre</i>	2 »	
Idem par celui de la maison N° 12, rue <i>St.-Étienne</i> , pour prise d'eau dans le canal des <i>Poissonceaux</i>	5 »	
	A REPORTER	14,584 20
	A reporter	245,921 20

	<i>Report</i>	245,921 20
	REPORT	14,584 20
Redevance à payer annuellement par le propriétaire de la maison N° 46, rue <i>St.-Sébastien</i> , pour pose de tuyaux d'aspiration sous la rue	20 »	
Idem par celui de la maison N° 36, rue <i>Neuve</i> , pour pose de tuyaux de conduite d'eau.	1 »	
Idem par celui de la maison N° 11, rue des <i>Fossés-Neufs</i> , pour idem.	1 »	
Idem par celui de la maison N° 11, rue <i>Royale</i> , pour idem.	1 »	
Idem par celui des maisons N°s 1 et 3, rue des <i>Bonnes-Rappes</i> , pour pose de tuyaux d'aspiration sous la rue.	2 »	
Idem par celui d'une maison située sentier des <i>Stations</i> , pour idem.	5 »	
	<hr/>	
	TOTAL	14,614 20
	<hr/>	
12. <i>Rentes immobilisées</i>		1,585 »
SAVOIR :		
Rente 4 1/2 % sur le grand-livre, provenant de biens communaux aliénés d'ancienne date.	322 »	
Idem provenant du legs Baillon et affectée à des distributions de prix pour les élèves des écoles primaires communales.	36 »	
Idem provenant de deux legs de 600 fr. chacun, en capital, faits par M. Vanackère, au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales	43 »	
Idem provenant d'un don fait sur les fonds de la souscription du monument Négrier, pour couvrir les frais d'entretien du tombeau de ce général au cimetière de la ville (en deux coupons)	21 »	
Idem provenant d'une donation de 1,000 fr., faite à la ville, par M ^{me} veuve Drut, pour l'entretien d'une tombe au cimetière	40 »	
(Délibération du 16 août 1858.)		
	<hr/>	
	A REPORTER	462 »
	<hr/>	
	<i>A reporter</i>	247,506 20

	<i>Report</i>	247,506 20
	REPORT	462 »
	Rente provenant de deux legs , l'un de 10,000 fr. fait par M. d'Hespel d'Hocron, et l'autre de 4,010 fr. 25 c. fait par un bienfaiteur anonyme, au profit des salles d'asile	650 »
	Rente provenant d'un legs de 10,000 fr. fait par M. Delafontaine, au profit des salles d'asile, à charge de remettre pendant dix ans, au bureau de bienfaisance une somme de 300 fr. pour être distribuée aux pauvres de la paroisse <i>St.-Etienne</i>	473 »
	<hr/>	
	TOTAL	1,585 »
	<hr/>	
	Rente servie par la commune de Sailly-la-Bourse et provenant d'un legs de M. Lericque de Rocourt, à charge de faire célébrer pendant 50 ans un obit annuel et d'entretenir une sépulture de famille.	150 »
13.	<i>Droits de pesage et de mesurage</i> <small>(Recette éventuelle calculée d'après le produit moyen des trois dernières années.)</small>	4,800 »
14.	<i>Octroi. — Produit brut en taxes principales</i> <small>(Prévision résultant des recettes effectives de l'exercice 1860.)</small>	1,600,000 »
14 bis.	<i>Octroi de la banlieue</i> <small>(Cette fixation est ainsi établie dans la prévision que le nouveau tarif sera mis en vigueur pendant neuf mois au moins, de l'année 1861.)</small>	60,000 »
15.	<i>Locations des places aux halles, foires et marchés</i>	53,180 »
	SAVOIR :	
	Foire du 26 août, déduction faite des frais de location du terrain, d'éclairage, de police, etc. <small>(Recette moyenne des trois dernières années.)</small>	4,700 »
	Marché au beurre et aux œufs de la place <i>du Château</i> , adjudgé avec celui dit de <i>St.-Nicolas</i> , pour la vente du gibier et de la volaille.	3,525 »
	Idem établi, place <i>de la Housse</i> , pour la vente du beurre et des œufs	235 »
	Marchés aux légumes établis sur la <i>Grande-Place</i> , sur celles de la <i>Housse</i> , de <i>Saint-André</i> , des marchés au <i>Verjus</i> , et <i>Saint-Nicolas</i> et dans la rue des <i>Ponts-de-Comines</i>	9,150 »
	<hr/>	
	A REPORTER	17,610 »
	<hr/>	
	<i>A reporter</i>	1,965,636 20

	Report	1,965,636 20
	REPORT	17,610 »
	Marché aux fleurs, place du <i>Théâtre</i>	325 »
	Marchés à la friperie, qui se tiennent le dimanche sur la place du <i>Château</i> , dans la halle centrale du marché <i>Saint-Nicolas</i> , et sur la place <i>Wicar</i>	2,200 »
	(La perception des droits de place concernant les cinq articles qui précèdent, a été adjudgée pour 3, 6 ou 9 années, à commencer du 1 ^{er} janvier 1859.)	
	Marchés à la friperie et objets divers, qui se tiennent les mercredis et samedis, tant sur la <i>Grande-Place</i> que dans la rue du <i>Marché-au-Fromage</i> et sur la place du <i>Théâtre</i>	4,600 »
	(Suivant bail de trois, six ou neuf années, commencé le 1 ^{er} janvier 1857.)	
	Marché aux fruits, place du <i>Concert</i>	1,540 »
	(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 ^{er} janvier 1859.)	
	Marché <i>Saint-Nicolas</i> , étaux de boucherie et galerie mar- chande, non compris le cabaret dit le <i>Caverniau</i> , dont le loyer figure à l'article 14.	2,580 »
	(Suivant bail de trois années, commencé le 1 ^{er} avril 1860.)	
	Étaux du <i>Marché-au-Poisson</i>	7,025 »
	(Suivant l'adjudication du 3 décembre 1860.)	
	Droits de place pour la vente et l'emmagasinage des grains à la Halle.	9,000 »
	Droits de place au marché aux bestiaux	8,000 »
	(Les chiffres des deux derniers paragraphes représentent la moyenne de la recette effective des années 1857, 1858 et 1859.)	
	Idem au marché établi dans la cour de la <i>Nouvelle-Aventure</i> et sur le Champ de foire de l'ancienne commune de <i>Wazemmes</i>	300 »
	<hr/> TOTAL	<hr/> 53,180 »
6.	<i>Recette brute des droits de magasinage et de manutention à l'entrepôt des sucres indigènes</i>	50,000 »
	(Prévision établie d'après la recette effective de 1860.)	
17.	<i>Droits de place à l'abattoir</i>	75,000 »
	(Prévision établie d'après la recette effective de 1860.)	
18.	<i>Droits de séjour dans les étables, dus pour les bestiaux non encore soumis à la taxe d'abattoir</i>	500 »
19.	<i>Location des triperies et du hangar aux cuirs</i>	900 »
	(La suppression des fondoirs de suif occasionne une diminution de plus de moitié sur cet article).	
	<hr/> A reporter	<hr/> 2,092,036 20



	Report	2,092,036 20
20.	Droits de place dus pour les marchandises, matériaux et objets divers déposés sur certaines parties de la voie publique, y compris 2,000 fr. portés en prévision pour le produit des locations au port Vauban. <small>(Diminution motivée par l'occupation d'une partie de ce dernier terrain pour les travaux de fortifications de la nouvelle enceinte.)</small>	4,000 »
21.	Droits de stationnement des bateaux dans les canaux de la ville et dans ceux de la partie récemment annexée, d'après le produit de 1860.	17,000 »
22.	Concessions de terrain pour sépultures particulières au cimetière de la ville, d'après le produit de 1860.	25,000 »
23.	Expéditions des actes de l'état-civil.	700 »
24.	Intérêts des fonds déposés à la caisse de service du Trésor public	150,000 »
25.	Indemnités accordées par le gouvernement pour frais d'enrôlements volontaires	300 »
26.	Loyer des deux grues établies sur le quai de la Basse-Deûle.	800 »
27.	Allocation départementale pour concourir aux frais d'entretien de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie	5,500 »
28.	Produit des inscriptions à payer par les élèves de ladite école <small>(La recette effective de 1859, s'est élevée à 4,725 francs.)</small>	5,000 »
29.	Droits d'examen des officiers de santé, pharmaciens de 2 ^{me} classe et herboristes, conformément aux dispositions du décret impérial du 22 août 1854. <small>(La recette effective de 1859, s'est élevée à 2,183 francs.)</small>	2,500 »
30.	Prix des portions de terrains dépendantes de la voie publique, que la rectification des alignements fait entrer dans les propriétés privées. <small>(Recette éventuelle.)</small>	1,000 »
31.	Recette des droits de dépôt et des frais de manutention au magasin général de marchandises réorganisé dans les conditions de la loi du 28 mai 1858 et du décret réglementaire du 12 mars 1859	1,500 »
32.	Idem pour les spiritueux et les alcools qui pourront être déposés, soit dans les caves de la nouvelle Halle, soit dans les magasins de l'ancien Béguinage.	500 »
33.	Indemnité à recevoir de divers pour exonération des frais d'entretien du pavé des rues au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers <small>(Par prévision et sauf décompte.)</small>	4,000 »
34.	Subvention accordée par le gouvernement à l'école de musique, succursale du Conservatoire Impérial de Paris	4,000 »
35.	Rétributions à recevoir pour l'usage de l'établissement des bains et lavoir à prix réduits établi cour Cysoing	6,300 »

Savoir :

A reporter 2,320,136 20

	Report	2,320,136 20
SAVOIR :		
1°	Produit des bains à raison de 30 centimes	6,200 »
	La recette s'est élevée à 5,500 fr. environ, en 1859 ;	
2°	Perception relative au lavage du linge	100 »
	<small>(Elle n'a donné que 120 francs en 1859.)</small>	
	TOTAL	6,300 »
36.	<i>Recette du droit à percevoir pour l'usage du dépotoir des spiritueux</i>	700 »
37.	<i>Redevance à payer pour le dépôt des marques de fabrique au greffe du Conseil des prud'hommes</i>	90 »
	<small>(Produit éventuel.)</small>	
	TOTAL des recettes ordinaires . . .	2,320,926 20

CHAPITRE II. — Recettes extraordinaires.

38.	<i>Taxes additionnelles à l'Octroi</i>	200,000 »
	Évaluation établie sur les mêmes bases que celle du produit brut des taxes principales, art. 14.	
39.	<i>Produit des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes de la ville de Lille et des communes annexées</i>	149,400 »
40.	<i>Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels ci-dessus mentionnés . . .</i>	4,482 »
41.	<i>Réalisation du solde de l'emprunt de 15,000,000 fr. à affecter aux frais d'agrandissement de la ville</i>	3,000,000 »
42.	<i>Loyer d'une parcelle de terrain, momentanément sans emploi, dans les terrains acquis pour l'établissement de la nouvelle enceinte fortifiée</i>	100 »
	<small>(Délibération du 28 octobre 1859.)</small>	
	TOTAL des recettes extraordinaires . . .	3,353,982 »

RÉCAPITULATION.

Recettes ordinaires	2,320,926 20
Recettes extraordinaires	3,353,982 »
TOTAL général des Recettes	5,674,908 20

TITRE II. — DÉPENSES.

CHAPITRE I^{er} — Dépenses ordinaires.

§ 1^{er} FRAIS D'ADMINISTRATION.

1. Frais de bureau et traitements des employés de la Mairie, calculés à raison de 50 centimes par habitant, conformément à la loi du 17 germinal an XI	56,560	»
2. Emploi en frais d'impressions et en gratifications aux employés de la Mairie, des indemnités accordées par le Ministre de la Guerre pour les actes d'enrôlements volontaires, environ	300	»
3. Timbre du livre-journal du Receveur municipal; expéditions des listes électorales; impression des budgets, comptes, rapports de commissions et autres documents sortant de la catégorie des travaux courants	1,600	»
4. Timbre et fourniture des registres de l'État-Civil	6,000	»
5. Traitement de l'archiviste	1,200	»
6. Remises du Receveur municipal (sauf décompte) calculées d'après les bases posées dans l'ordonnance du 17 avril 1839, sans réduction, et en tenant compte du supplément que doit produire l'emploi des fonds de l'emprunt de 15,000,000	20,000	»
7. Traitements de l'architecte de la ville et des autres employés du service des travaux communaux	22,500	»

SAVOIR :

1.° L'architecte en chef	6,000	»
------------------------------------	-------	---

Ce traitement s'applique à la rémunération de tout ce qui constitue le service ordinaire et obligatoire de cet employé supérieur, c'est-à-dire : l'étude et la direction des travaux d'entretien et des grosses réparations des propriétés communales, ainsi que tous les projets et devis quelconques d'une importance inférieure à 30,000 fr.; les rapports à faire sur les demandes en autorisation d'établissements insalubres ou incommodes et d'usines classées; les expertises à faire dans l'intérêt de la ville, les détails d'exécution des fêtes publiques, etc.

A REPORTER	6,000	»
----------------------	-------	---

A reporter	108,160	»
----------------------	---------	---

Report 108,160 »

REPORT 6,000 »

L'architecte en chef touche en outre des honoraires fixés à raison de 1 ou 1 1/2 p. %, en conformité de la délibération du 12 février 1848, sur le montant des devis dont le chiffre dépasse 30,000 fr., lorsque le Conseil municipal juge qu'on peut le charger de ce surcroît de besogne sans préjudice pour l'accomplissement de ses obligations courantes.

2° L'architecte sous-chef chargé, sous les ordres de l'architecte en chef, de la surveillance des travaux, ainsi que de l'étude des projets, de la rédaction des devis, des vérifications, métrés, calculs, etc 2,000 »

3° Un sous-chef chargé de la partie administrative, de l'instruction des affaires contentieuses, ainsi que de la correspondance, des écritures et calculs 3,500 »

4° Trois commis employés en sous-ordre aux mêmes travaux 3,600 »

5° Trois conducteurs chargés de la surveillance des travaux, de la prise des attachements, de la délivrance des bons aux entrepreneurs, des métrés, des levés de terrains et de bâtiments, etc., ensemble 4,400 »

6° Un homme de peine servant de garçon de bureau et chargé en même temps de l'ouverture et de la fermeture des grilles, ainsi que de l'entretien de la propreté du marché *St.-Nicolas* 750 »

7° Deux ouvriers employés toute l'année à l'exécution de travaux à l'économie pour de menues réparations aux propriétés communales 1,450 »

8° Fournitures de bureau, achat d'instruments, etc. 800 »

Cette dépense avait été prélevée jusqu'ici sur le crédit des frais d'administration, bien qu'elle se rattache à une autre spécialité; mais comme elle tend constamment à s'accroître, il convient qu'elle fasse l'objet d'une allocation distincte.

TOTAL 22,500 »

Cet article, dont on a distrait les traitements des agents-voyers et du garde des canaux passés dans le service spécial de la voirie, présente en résumé un supplément de 2,550 fr. afférent à la rémunération de deux employés en plus, savoir : un troisième conducteur et un troisième commis aux écritures et calculs, ainsi qu'à 3 légères augmentations sur les traitements; la nécessité de cette augmentation de personnel, fondée sur l'accroissement du nombre des propriétés communales, lequel dépasse maintenant le chiffre 80, a été exposée dans le rapport présenté par le Maire au Conseil municipal, le 30 novembre 1860.

A reporter 108,160 »

	<i>Report</i>	108,160 »
8. <i>Voirie municipale</i>		30,000 »
Traitement de l'Ingénieur des ponts-et-chaussées, directeur du service	10,000 »	
Idem de l'Inspecteur principal	4,500 »	
Idem de deux chefs de sections, dont l'un à 2,600 fr., l'autre à 2,400 fr., ensemble	5,000 »	
Idem de deux conducteurs, dont l'un à 1,800 fr. et l'autre à 1,500 fr., ensemble	3,300 »	
Idem d'un chef de comptabilité	1,200 »	
Idem d'un garde des canaux, y compris son habillement . .	1,400 »	
Idem de deux surveillants de pavage à 1,200 fr.	2,400 »	
Idem d'un garçon de bureau, y compris son habillement . .	1,000 »	
Frais de bureau, matériel, impressions, fournitures di- verses, etc.	1,200 »	
	<hr/>	
	TOTAL	30,000 »
		<hr/>

L'augmentation de 2,500 fr., que présentent ces propositions sur le chiffre du crédit de 1860, concerne la création de deux emplois de surveillants des travaux de pavage, (création jugée indispensable par le directeur du service,) et à une addition de 400 fr. reconnue nécessaire aux frais de bureau. La totalité de ce supplément de dépense, qui s'élèverait à 2,800 fr., se trouve réduite provisoirement de 300 fr. par suite du remplacement de l'un des conducteurs par un nouvel agent qui sera rétribué d'abord à 1,500 fr., au lieu de 1,800 fr.

Le complément des dépenses relatives à la voirie s'applique à la rémunération des employés temporaires dont le nombre varie selon les besoins du service; il figure au chapitre des dépenses extraordinaires.

9. <i>Traitements des médecins chargés de la constatation des naissances et décès, ainsi que de l'inspection sanitaire des écoles primaires et des salles d'asile</i>	4,100 »
---	---------

SAVOIR :

1° Pour les cinq docteurs chargés de ce service à l'intérieur des anciens remparts, à raison de 500 fr. chacun	2,500 »
	<hr/>
A REPORTER	2,500 »

<i>A reporter</i>	142,260 »
-----------------------------	-----------

	Report	142,260 »
	REPORT	2,500 »
2°	Pour celui à qui reste confié le service de la plus grande partie du 7 ^e arrondissement de police (ancienne commune de Wazemmes)	500 »
3°	Pour celui fonctionnant dans le surplus du 7 ^e arrondissement, y compris le quartier d'Esquermes et sa banlieue, ainsi que le faubourg de Canteleu	300 »
4°	Pour celui fonctionnant dans tout le 8 ^e arrondissement qui se compose de l'ancienne commune de Moulins-Lille et d'une partie du quartier de Wazemmes	500 »
5°	Pour celui fonctionnant dans le 9 ^e arrondissement (faubourgs de Fives et de St.-Maurice)	300 »
	TOTAL	<u>4,100 »</u>
10.	Indemnité accordée à titre d'encouragement aux médecins vaccinateurs des cinq communes réunies. <small>(Augmentation de 200 fr. motivée par l'accroissement progressif de la population.)</small>	1,000 »
11.	Traitement de l'inspecteur chargé de surveiller l'entretien du cimetière communal et l'exécution du règlement (y compris son habillement)	1,300 »
12.	Vacations aux experts du marché aux grains et frais divers relatifs à l'établissement de la mercuriale.	1,150 »
13.	Frais de la pesée annuelle des grains pour la fixation de la taxe du pain	200 »
14.	Frais de la recette des divers droits de place perçus par voie de régie, y compris le service de la halle aux grains.	1,400 »
15.	Frais du Conseil des prud'hommes	2,440 »
	SAVOIR :	
	Traitement du greffier, y compris les 200 fr. alloués par délibération du 20 décembre 1848, pour exonérer les justiciables des frais d'assignation	1,500 »
	Gages du garçon de bureau	700 »
	Frais de bureau et chauffage	240 »
	L'augmentation proposée ici sur les deux traitements est motivée par le surcroît d'importance que le service tend sans cesse à acquérir et par la comparaison du chiffre de l'allocation précédente avec ce qui est accordé dans les autres grandes villes.	
	TOTAL	<u>2,440 »</u>
	A reporter	149,750 »

	<i>A reporter</i>	149,750 »
16. <i>Frais de perception de l'octroi</i>		174,790 »

Le crédit total serait ainsi réparti,

SAVOIR :

1 Préposé en chef, directeur du service, pour la ville et la banlieue	6,000 »
1 Receveur du bureau central	2,500 »
4 Contrôleurs à 2,000 fr. chacun (avec augmentation de 600 fr. pour trois)	8,000 »
1 id. chef de la brigade ambulante	1,350 »
4 Receveurs de 1 ^{re} classe, à 1,600 fr.	6,400 »
5 id. de 2 ^e classe, à 1,400 fr.	7,000 »
6 id. de 3 ^e classe, à 1,300 fr. (avec augmentation de 100 fr. pour chacun).	7,800 »
3 Commis aux écritures, à 1,300 fr.	3,900 »
2 Vérificateurs de 1 ^{re} classe, à 1,300 fr.	2,600 »
3 id. de 2 ^e classe, à 1,200 fr.	3,600 »
6 Brigadiers, à 1,100 fr.	6,600 »
1 Brigadier de nuit	1,200 »
1 Comptable ambulant.	1,150 »
2 Receveurs-adjoints, à 1,100 fr.	2,200 »
1 Garde-magasin	1,050 »
1 Préposé aux recettes	1,050 »
35 Préposés de 1 ^{re} classe, à 1,000 fr.	35,000 »
35 Préposés de 2 ^e classe, à 950 fr.	33,250 »
35 Préposés de 3 ^e classe, à 900 fr.	31,500 »
Haute paie aux préposés de la brigade ambulante et indemnité de logement au chef.	2,140 »
Frais de matériel, impressions, entretien et menues réparations des bureaux et postes d'observations.	8,200 »

A REPORTER 172,490 »

A reporter 324,540 »

	Report	324,540 »
	REPORT	172,490 »
Loyer des maisons et corps-de-garde militaires servant de bureaux aux postes et barrières, ainsi que des terrains sur lesquels sont établis plusieurs bureaux et postes.	1,800 »	
Secours extraordinaires aux préposés, gratifications, menus frais, etc	500 »	
	TOTAL	174,790 »

Cet article présente, sur le crédit de l'exercice précédent, une économie de 1,650 fr., que le préposé en chef, directeur de l'octroi, voit la possibilité de réaliser en supprimant 3 employés par suite des facilités que trouve la surveillance dans l'établissement du nouveau fossé d'enceinte. Cette économie se serait élevée à la somme de 2,250 fr. si l'on n'avait pas reconnu la convenance d'augmenter de 200 fr. les traitements de 3 contrôleurs et de 100 fr. ceux des receveurs de 3^e classe.

17. *Octroi de la banlieue : Faubourgs Saint-Maurice, de Fives, des Moulins, d'Esquermes et de Canteleu* 8,300 »

SAVOIR :

Pour deux Receveurs, dont un de 2 ^e classe à 1,400 fr., et un de 3 ^e à 1,200 fr	2,600 »	
Un Préposé aux recettes (avec augmentation de 50 fr.)	1,050 »	
Deux Préposés dont un de 1 ^{re} classe à 1,000 fr., et un de 2 ^e à 950 fr	1,950 »	
Deux idem de 3 ^e classe à 900 fr.	1,800 »	
Frais de bureau, impressions et dépenses diverses	900 »	
<small>(Augmentation de 300 fr. résultant de l'élévation de trois employés à une classe supérieure).</small>		
	TOTAL	8,300 »

18. *Dépenses de police à la disposition du Préfet, en exécution de la loi du 5 mai 1855* 159,609 »
(Délibération du 12 novembre 1860)

SAVOIR :

	A reporter	492,449 »
--	----------------------	-----------



Report 492,449

- 1° Traitements et frais du personnel des employés de la Préfecture (2° division), chargés du service de la police 7,000 »
- 2° Frais de bureau, imprimés, papier, etc 1,600 »
- 3° Traitement de neuf commissaires de police, y compris le commissaire central, à 4,000 fr. chacun 36,000 »
- 4° Frais de bureau aux mêmes, à raison de 800 fr. 7,200 »
- 5° Traitement du commissaire de police des faubourgs de Fives et de St.-Maurice, formant le 9° arrondissement 2,000 »
- 6° Frais de bureau au même 400 »
- 7° Traitement de neuf secrétaires-agents à 1,100 fr. 9,900 »
- 8° Idem de l'inspecteur des sergents-de-ville 1,600 »
- 9° Idem du sous-inspecteur des sergents-de-ville 1,400 »
- 10° Idem de huit brigadiers des sergents-de-ville à 1,200 fr. 9,600 »
- 11° Idem de huit sous-brigadiers à 1,100 fr. 8,800 »
- 12° Idem de dix sergents-de-ville de 1^{re} classe, à 1,050 fr. 10,500 »
- 13° Idem de vingt-cinq de 2^e classe à 1,000 fr. 25,000 »
- 14° Idem de l'inspecteur de la brigaded e sûreté 1,800 »
- 15° Idem du brigadier de la brigade de sûreté 1,400 »
- 16° Idem de dix agents à 1,200 fr. 12,000 »
- 17° Effets d'habillement à remplacer :
 - Pour l'inspecteur des sergents-de-ville 237
 - Pour le sous-inspecteur 225

A reporter 462

A REPORTER 136,200 »

A reporter 492,449

	<i>Report</i>	492,449 »
	REPORT	136,200 »
	Report	462
Pour les huit brigadiers	1,422	
Pour les huit sous-brigadiers et les quarante-quatre sergents-de-ville et secrétaires	9,500	
Pour l'inspecteur de la brigade de sûreté	50	
Pour dix agents de cette brigade	300	
Frais de réparation des effets d'habillement	500	
	<hr/>	
	Total	12,234 »
18° Gratifications aux sergents-de-ville et agents	1,200	»
19° Fonds applicable aux mesures de sûreté	3,000	»
20° Traitement des deux médecins chargés du service du dispensaire	1,800	»
21° Loyer et impositions de la maison à usage de dispensaire	700	»
22 Solde des surveillants de nuit	5,300	»
	<hr/>	
	TOTAL	160,434 »
A déduire la part contributive des communes rurales dans les traitements des commissaires de police, savoir :		
D'Hellemmes	50	
De Mons-en-Barœul	25	
De La Madeleine	200	
De Faches	50	
De Lezennes	25	
De Ronchin	50	
De Saint-André	50	
	<hr/>	
	A reporter	450
	<hr/>	
	A REPORTER	160,434 »
	<hr/>	
	<i>A reporter</i>	492,449 »

	<i>Report</i>	492,449 »
	REPORT	160,434 »
	Report	450
De Marquette	25	
De Wambrechies	300	
De Lambersart	50	
	<u>Total</u>	<u>825 825 »</u>
	Reste à la charge de la Ville de Lille	<u>159,609 »</u>
19. Dépenses de police à la disposition du Maire		12,925 »
	SAVOIR :	
1° Solde des gardes auxiliaires employés à divers services communaux	1,000 »	
2° Gratifications aux sergents-de-ville et agents de police	400 »	
3° Fonds applicable aux mesures de sûreté publique et à des secours extraordinaires	4,000 »	
4° Traitement et habillement de sept gardes-champêtres	7,525 »	
	<u>TOTAL</u>	<u>12,925 »</u>
20. Traitement de l'expert chargé de la vérification du poisson et des autres comestibles dans l'intérêt de la salubrité publique		1,000 »
21. Frais de régie de l'Abattoir		4,300 »
	SAVOIR :	
Traitement du Directeur	1,200 »	
Idem du Médecin vétérinaire, inspecteur de salubrité pour l'Abattoir et les Marchés aux bestiaux ainsi que ceux à la viande	800 »	
Traitement d'un concierge chargé de faire fonctionner la		
	<u>A REPORTER</u>	<u>2,000 »</u>
	<i>A reporter</i>	<u>510,674 »</u>

	<i>Report</i>	510,674	•
	REPORT	2,000	»
machine à vapeur pour distribuer de l'eau dans les diverses parties de l'établissement	800	»	
Combustible employé à l'alimentation de la machine et frais d'entretien.	1.500	»	
	<hr/>		
	TOTAL	4,300	»
	<hr/>		
22. <i>Frais de la recette du droit de pesage et de mesurage.</i>		2,490	»
SAVOIR :			
Traitement du receveur du poids public chargé en même temps de la recette des droits de pesage sur les marchés au beurre, aux fruits et aux grains	700	»	
Traitement du peseur	300	»	
Entretien du matériel et frais de bureau	200	»	
Traitement du receveur au bureau de pesage du charbon fossile.	800	»	
Remise supplémentaire éventuelle accordée au même et calculée à raison de 20 p. % sur le produit net qui se verse à la caisse municipale (sauf décompte).	150	»	
Entretien du matériel et fournitures de bureau	50	»	
Gratifications aux employés de l'octroi chargés de la perception du poids public à l'Abattoir.	190	»	
Indemnité éventuelle au préposé chargé du mesurage des étoffes et de la recette du droit, à raison de 50 p. % du produit; environ.	50	»	
Entretien du matériel et fourniture du plomb pour les estampilles	50	»	
	<hr/>		
	TOTAL	2,490	»
	<hr/>		
23. <i>Gages du préposé à la manœuvre du sas éclusé du pant de Flandre</i>		200	»
	<hr/>		
	<i>A reporter</i>	513,364	»

	Report	513,364 »
24.	Gages des quatre guetteurs chargés de sonner la cloche d'alarme en cas d'incendie, et indemnité de 120 fr. au concierge de la tour Sainte-Catherine	1,464 »
25.	Indemnité aux employés des contributions indirectes pour exercice chez les brasseurs, distillateurs et entrepositaires de boissons	16,000 »
26.	Emploi en gratifications aux préposés de l'octroi, de la portion des saisies et amendes revenant à la Ville. (Voir l'article 7 du chapitre des recettes ordinaires.)	2,000 »
27.	Frais de régie de l'entrepôt des sucres indigènes, y compris les salaires des ouvriers employés aux diverses manutentions	12,400 »
	SAVOIR :	
	Traitement fixe du receveur ruraliste de la Régie, chargé en même temps du recouvrement des droits de magasinage pour le compte de la Ville.	800 »
	Traitement du garde-magasin, agent de la Ville.	1,200 »
	Salaire des ouvriers occupés au travail des manutentions diverses (évaluation calculée en raison du chiffre de la recette présumée).	10,000 »
	Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc.	100 »
	Traitement du concierge	300 »
	<hr/> TOTAL	<hr/> 12,400 »
28.	Frais de régie du magasin général de marchandises, réorganisé dans les conditions de la loi du 28 mai 1858 et du décret réglementaire du 12 mars 1859	2,100 »
	SAVOIR :	
	Supplément de traitement accordé au garde-magasin de l'entrepôt des sucres, qui remplit en même temps les fonctions de directeur du magasin de dépôt	400 »
	Traitement d'un employé d'octroi chargé de la garde des magasins de spiritueux ainsi que de la recette des droits de magasinage et de dépotage	1,200 »
	Salaire des hommes de peine pour les manutentions dans les magasins de dépôt et le dépotoir, menus frais, etc	500 »
	<hr/> TOTAL	<hr/> 2,100 »
	A reporter	<hr/> 547,328 »

	Report	547,328 »
29	Frais de régie de l'établissement du lavoir public et des bains à prix réduit	6,600 »
	SAVOIR :	
Personnel.	Traitement du directeur	1,000 »
	Idem du baigneur et de la baigneuse	1,200 »
	Idem du chauffeur	900 »
	Idem du préposé au séchage du linge, utilisé entre-temps pour une autre partie du service	750 »
	Charbon fossile nécessaire à l'alimentation de la machine à vapeur du calorifère, et ingrédients pour le coulage du linge en commun	2,400 »
	Eclairage et chauffage des employés	150 »
	Frais de bureau, entretien du linge, huile, graisse et autres menues dépenses	200 »
	Portion du loyer à payer au Domaine, pour l'occupation du terrain dit le petit Arsenal-Saint-Michel	300 »
	<small>(Le complément de ce loyer, qui s'élève à 640 fr., est porté à l'art. des Asiles).</small>	
	TOTAL	6,900 »
30	Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions directes, et dont le produit figure au chapitre des recettes ordinaires (article 4.)	4,531 »
31.	Indemnités allouées, suivant une décision ministérielle, (à raison de 18 centimes par chaque article du rôle), au directeur et aux percepteurs des contributions directes pour leur concours respectif dans le recouvrement de la taxe municipale sur les chiens (sauf décompte)	700 »
	TOTAL DU § 1^{er}	559,459 »
§ II. — CHARGES ET ENTRETIEN DES BIENS COMMUNAUX; DÉPENSES RELATIVES A LA SURETÉ ET A LA SALUBRITÉ; GRANDE ET PETITE VOIRIES.		
32.	Contributions des biens communaux et taxe représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès.	5,400 »
	A reporter	5,400

	Report	5,400 "
33. Assurance contre l'incendie		9,600 "
	SAVOIR :	
Pour la salle de spectacle	6,000 "	
Prime calculée sur un nombre de représentations supérieur à 180.		
Pour les propriétés diverses y compris les églises et presbytères	2,800 "	
Pour les livres de la bibliothèque communale, ainsi que les collections scientifiques, artistiques, ethnographiques et technologiques renfermées dans les musées.	800 "	
	<hr/> TOTAL	9,600 "
34. Entretien des horloges publiques		1,600 "
35. Entretien des propriétés communales		30,000 "
Pour ce qui concerne les réparations courantes, les renouvellements de peinture et de badigeonnage, etc.		
Les travaux plus importants qui constituent des reconstructions partielles, de grands remaniements de toitures, des additions quelconques aux bâtiments, des forages de puits, de grosses réparations, etc., font l'objet de propositions de crédits spéciaux au chapitre des dépenses extraordinaires.		
36. Entretien des promenades publiques, y compris les 800 fr. qui figuraient à l'article 109 du budget de 1860 pour les gages du jardinier chargé de la manœuvre du pont du Rampeau		3,400 "
37. Entretien des aqueducs, ponts, quais et pompes publiques		8,000 "
1° La mauvaise construction des aqueducs en général, surtout de ceux établis dans les nouveaux quartiers, donne lieu à des réclamations fréquentes et fondées, en raison de ce qu'ils perdent leurs eaux qui s'infiltrent dans les propriétés riveraines. L'Ingénieur-directeur de la voirie estime que la somme strictement nécessaire pour faire face aux besoins les plus urgents doit s'élever au moins à	6,000 "	
2° Les réparations à faire annuellement aux divers vannages sont évaluées à	200 "	
3° Celles que nécessitent les garde-corps, puisards, etc, à	500 "	
	<hr/> A REPORTER	6,700 "
	A reporter	<hr/> 58,000 "

	Report	58,000 »
	REPORT	6,700 »
4° Celles applicables aux ponts et passerelles à	300 »	
5° L'entretien des pompes publiques à	1,000 »	
	TOTAL	8,000 »
38. <i>Entretien des pavés de la ville et de la banlieue, y compris l'emploi des 4,000 fr. qui figurent au chapitre des recettes ordinaires pour le remboursement des frais d'entretien des chaussées au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers .</i>		
		37,000 »
<p>La superficie totale des pavages dont les frais d'entretien incombent à la Ville, y compris les quartiers nouvellement annexés et la banlieue, moins les chemins vicinaux, présente un développement d'environ 350,000 mètres carrés.</p> <p>Ces frais annuels sont évalués comme suit :</p>		
1° Soufflages, repiquages et petits relevés-à-bout dans la vingtième partie de ladite superficie, soit pour 17,500 mètres	17,000 »	
2° Fourniture de 2,500 mètres cubes de sable à 6 fr.	15,000 »	
3° Main-d'œuvre et fournitures diverses	1,000 »	
4° Pavages au droit des tranchées de gaz et des aqueducs (voir l'article des recettes.)	4,000 »	
	TOTAL	37,000 »
<p>L'augmentation de 9,000 fr. que présente le chiffre de cet article sur celui du crédit porté au budget précédent est justifiée par la nécessité absolue d'améliorer l'état actuel des choses, et par l'enchérissement considérable des matériaux.</p>		
39. <i>Entretien des chemins vicinaux</i>		2,000 »
<p>Cette prévision est portée à un chiffre peu élevé, en raison de ce qu'une bonne partie des chemins vicinaux pavés ont été refaits à neuf dans le cours des deux années précédentes; elle comprend le traitement d'un cantonnier.</p>		
40. <i>Curage des canaux.</i>		20,000 »
<p>Le crédit de 15,000 fr., inscrit au budget de 1860, puis porté au chiffre de 18,500 dans le courant de l'année par des votes supplémentaires, n'est pas encore jugé suffisant pour répondre à la haute utilité que présente ce service sous le rapport de la salubrité publique; on propose, en conséquence, de l'élever à 20,000.</p>		
	A reporter	117,000 »

	<i>Report</i>	117,000 »
41. Curage des aqueducs ou égoûts		10,000 »
<p>L'état d'envasement de la plupart des égoûts de l'ancienne ville prouve que le crédit de 6,000 fr., précédemment alloué, ne suffisait pas pour assurer l'exécution d'un bon service. Il paraît indispensable d'y affecter une somme de 4,000 fr. en plus, afin de remédier aux causes d'insalubrité dont se plaignent fréquemment les habitants des maisons riveraines de ces aqueducs.</p>		
42. Entretien et nettoyage des urinoirs établis sur la voie publique		2,000 »
<p>Cette somme s'applique aux travaux de réparation de ces appareils (travaux dont la dépense avait été imputée, jusqu'ici, sur le crédit d'entretien des propriétés communales) et au nettoyage journalier dont les frais figuraient à l'article 8 du budget de 1860.</p>		
43. Entretien du matériel de l'éclairage au gaz.		1,000 »
<p>Réparations et renouvellement des poteaux de lanternes dans les quartiers annexés et autres menus travaux.</p>		
44. Allocation au sieur Herbin, dont le clos d'équarrissage, établi dans la commune de Saint-André, remplace le service de l'ancienne voirie		500 »
45. Entretien des cimetières.		1,600 »
46. Éclairage public.		89,856 »
SAVOIR :		
<p>Pour le service entrepris par la compagnie continentale à l'intérieur des remparts et dans la traversée des anciennes fortifications, 740 lanternes à gaz, au prix de 2 centimes par bec et par heure, dont 505 allumées pendant 2,800 heures</p>		
	28,280 »	
<p>235 allumées pendant 3,800 heures</p>		
	17,860 »	
<p>Et 63 becs à l'huile brûlant pendant 3,800 heures, au prix présumé de 1 c. 1/2.</p>		
	3,591 »	
<p>Abonnement avec la Compagnie pour la réparation et le remplacement du matériel hors de terre, détruit ou dégradé par toutes autres causes que les intempéries de l'atmosphère et pour le déplacement des lanternes, par suite de reconstruction des façades de maisons, conformément à la délibération du 11 octobre 1838:</p>		
	600 »	
<p>Abonnement pour le bec de gaz qui éclaire le logement du concierge du théâtre</p>		
	100 »	
	<hr/>	
	A REPORTER	50,431 »
	<hr/>	
	A reporter	221 956 »

	Report	221,956	»
	REPORT	50,431	»
Frais imprévus		600	»
<p>Pour le service entrepris par une autre Compagnie dans les anciennes communes de Wazemmes, Esquermes, Moulins-Lille et Fives.</p>			
SAVOIR :			
500 lanternes à gaz, au prix de 1 c. 7 m. par bec et par heure, allumées pendant 2,800 heures		23,800	»
14 lanternes à l'huile brûlant pendant 2,800 heures, à 2 c. 7 m. par heure		1,587	»
24 idem, idem, à 4 c.		2,688	»
Abonnement pour l'éclairage du pont de <i>Canteleu</i>		50	»
145 lanternes à gaz, allumées pendant 2,000 heures, dans les faubourgs de <i>Fives</i> et <i>St.-Maurice</i> , à 3 c.		8,700	»
Dépenses imprévues et somme à valoir pour les nouvelles lanternes qu'il y aura lieu de placer dans les communes annexées, au fur et à mesure des canalisations nouvelles qui seraient reconnues nécessaires.		2,000	»
<p>(Augmentation de 6,433 fr. sur le chiffre précédent, motivée par la pose de nouvelles lanternes dans les faubourgs de Fives et Saint-Maurice).</p>			
	TOTAL	89,856	»
47. Dépense du corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville agrandie et de la banlieue		51,581	»
SAVOIR :			
Solde de l'adjudant-major		800	»
Idem du petit état-major		412	»
Idem des 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e compagnies chargées exclusivement du service de garde pendant la nuit, de ceux du théâtre, de la foire, des bals et des fêtes publics. — 248 sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers, à 25 c. par jour, plus 8 tambours à 45 c.		23,944	»
Idem des 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e compagnies. — 240 sous-officiers,			
	A REPORTER	25,156	»
	A reporter	273,537	»

	<i>Report</i>	273,537 »
	REPORT	25,156 »
caporaux et sapeurs-pompiers, à 10 c. par jour, plus 8 tambours à 45 c.	9,490 »	
Indemnité accordée aux tambours des quatre premières compagnies pour se loger dans le voisinage du poste central . . .	400 »	
Subside à la caisse des secours et pensions. (Délibération du 9 mai 1855.)	1,000 »	
Idem à la caisse spéciale des retraites. (Délibération du 10 mai 1856.)	2,500 »	
Dépenses imprévues dont l'ordonnancement doit être fait par le Maire sur la proposition du Conseil d'administration du corps. (Délibération du 18 mai 1856.)	1,500 »	
Entretien des pompes à incendie, de tout le matériel et des armes.	3,000 »	
Loyer de l'emplacement affecté aux réunions habituelles du corps (Bail pour treize années, commencé le 15 mars 1854.)	1,605 »	
Somme représentative annuelle des frais de renouvellement et d'entretien des uniformes ainsi que de l'équipement, répartis sur huit années, pour 504 hommes, à raison de 110 fr. soit 13.75 fr. par an et par homme.	6,930 »	
	<hr/>	
	TOTAL	51,581 »
	<hr/>	
48. <i>Dépense de la maison de police municipale.</i>		1,200 »
Le chiffre de ce crédit éventuel est élevé ici en raison de l'accroissement qu'il a éprouvé en 1860.		
49. <i>Loyer des divers terrains appartenant aux Hospices, dans la commune de Saint-André, le long de la Deûle, et pris en bail par la ville pour 30 années, à partir du 1^{er} octobre 1848.</i>		1,987 »
50. <i>Idem du terrain sur lequel a été construit l'amphithéâtre d'anatomie de l'école de médecine, dans le jardin de l'hôpital Saint-Sauveur.</i> (Bail de neuf années, commencé le 1 ^{er} octobre 1856.)		817 »
51. <i>Idem du terrain de l'Ilot de Sainte-Hélène à Saint-André, affecté au dépôt des vases provenant du curage des canaux intérieurs.</i> (Bail de vingt-deux années, commencé le 1 ^{er} octobre 1856)		400 »
	<hr/>	
	<i>A reporter</i>	277,941 »

	Report	277,941 »
52.	Canon d'arrentement à payer aux Hospices pour le terrain de l'école de natation, loué par bail emphythéotique de 99 ans, commencé le 1 ^{er} octobre 1848 (valeur représentative de 25 hectolitres 55 litres de blé, à 27 fr. 95 cent. l'hectolitre).	714 13
53.	Canon d'arrentement à payer aux Hospices pour quatre maisons de la rue du Guet, louées dans les mêmes conditions (ensemble 15 hectolitres 50 litres de blé.) (Délibérations des 6 mars et 23 octobre 1852.)	433 23
54.	Idem pour l'ancien Béguinage où l'on a construit un magasin de dépôt pour les spiritueux (199 hectolitres 50 litres de blé.)	5,566 03
55.	Loyer des bâtiments militaires autres que ceux affectés au service de l'octroi.	390 »
	SAVOIR :	
	Sept postes situés à l'avancée des portes de la ville, à raison de 30 francs chacun.	210 »
	Un autre poste situé place aux <i>Bleuets</i>	30 »
	(Ces locaux sont sous-loués à diverses personnes au profit de la Ville.)	
	Loyer d'un terrain militaire sous-loué au concessionnaire de l'école de natation	150 »
	TOTAL.	<u>390 »</u>
56.	Loyer de la promenade de l'Esplanade et du terrain situé entre le pont de la Barre et celui du Ramponeau.	150 »
57.	Idem d'une portion du Champ-de-Mars, sur laquelle sont installés, chaque année, les spectacles forains. (Suivant bail passé avec l'autorité militaire.)	100 »
58.	Arrentements des hospices.	333 »
	SAVOIR :	
	Pour les terrains sur lesquels sont érigés :	
	1° L'ancienne mairie de Wazemmes (2 h. 10 l. 42 c. de blé.)	
	2° L'ancienne église de Wazemmes (3 h. 91 l.)	
	3° L'ancien bureau de bienfaisance (5 h. 90 l.)	
	Total.	11 h. 91 l. 42 c. à
	A reporter.	<u>285,627 39</u>

	<i>Report.</i>	285,627 39
58.	<i>Loyer de l'ilot Vauban</i>	4,120 »
59.	<i>Loyer du terrain militaire formant le champ de foire de l'ancienne commune de Wazemmes</i>	150 »
60.	<i>Indemnités à quatre juges-de-paix pour loyer et entretien de leurs prétoires</i> La justice-de-paix du canton Sud-Ouest est installée dans une des salles de l'ancienne mairie de Wazemmes.	1,600 »
61.	<i>Nettoisement de la voie publique et enlèvement des boues et immondices dans la ville et les faubourgs</i>	36,850 »

SAVOIR :

1° A l'intérieur des anciens remparts, y compris la rémunération et l'uniforme du surveillant spécial de service, qui est chargé en même temps de constater les infractions aux règlements de voirie, aux décisions provoquées par la Commission des logements insalubres, etc. 26,350 »

(Adjudication passée pour 3 années qui ont commencé le 1er. juillet 1858).

Cet article est augmenté de 150 fr. pour couvrir les frais de l'uniforme du surveillant, dépense dont l'utilité paraît incontestable.

2° Dans les quartiers formés des anciennes communes de Wazemmes, Esquermes et Moulins-Lille, ainsi que dans les faubourgs 10,500 »

(Bail commencé le 1er. octobre 1859, pour prendre fin le 31 décembre 1862, avec faculté réservée à la ville de résilier au 31 juin 1861 moyennant une indemnité de 1,000 francs.)

TOTAL. 36,850 »

Le chiffre de cet article de dépense est établi ici d'après les prévisions applicables au premier semestre de 1861. Il subira vraisemblablement une modification plus ou moins importante, suivant le mode d'organisation du service qui sera adopté pour le renouvellement de l'entreprise à partir du 1^{er} juillet prochain.

TOTAL DU § II. 328,347 39

§ III. — GARDE NATIONALE ET DÉPENSES MILITAIRES.

62.	<i>Subside au bataillon des Canonniers sédentaires de la garde nationale de Lille</i>	2,500 »
	<i>A reporter</i>	2,500 »

	<i>Report.</i>	2,500 »
63.	<i>Frais d'exercice à feu et de tir à la bombe.</i>	150 »
64.	<i>Chauffage et éclairage des corps-de-garde.</i>	2,000 »
65.	<i>Dépense du casernement et des lits militaires.</i>	32,000 »
	<small>(Sauf décompte à établir d'après l'effectif réel de la garnison.)</small>	
	TOTAL DU § III	36,650 »

§ IV. — SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ; PENSIONS.

66.	<i>Subside au fonds commun des hospices.</i>	33,000 »
67.	<i>Supplément au même fonds pour l'entretien des lits d'incurables.</i>	22,000 »
68.	<i>Deuxième supplément pour traitement à l'hôpital Saint-Sauveur, des indigents atteints de maladies vénériennes et psoriques.</i>	8,000 »
69.	<i>Troisième supplément pour traitement des prostituées malades de la syphilis.</i>	8,000 »
70.	<i>Subside à l'hôpital Saint-Roch, quartier de Wazemmes.</i>	8,400 »
71.	<i>Subside au bureau de bienfaisance.</i>	100,000 »
72.	<i>Subside à la société de Charité Maternelle.</i>	6,000 »
73.	<i>Idem à la société de Saint-François-Régis.</i>	1,500 »
74.	<i>Concours de la Ville aux frais de traitement des aliénés indigents placés dans les asiles de Lille et d'Armentières.</i>	18,000 »
75.	<i>Contingent de la Ville dans la dépense des enfants trouvés.</i>	1,699 »
	<small>(Suivant l'état arrêté par M. le Préfet.)</small>	
76.	<i>Fourniture de registres, livrets et imprimés divers aux sociétés de secours mutuels et autres frais mis à la charge des communes par le décret du 26 mars 1852.</i>	500 »
77.	<i>Subside alloué aux sociétés de secours mutuels.</i>	2,400 »

SAVOIR :

A celle de Notre-Dame de Lille.	1,000 »
A celle du quartier de Wazemmes.	1,000 »
A celle du quartier de Moulins-Lille.	400 »

TOTAL	2,400 »
------------------------	----------------

<i>A reporter</i>	209,499 »
-----------------------------	------------------

	Report	209,499 »
78.	<i>Secours au sieur Bruez, ancien garde de police, devenu infirme par suite d'un accident grave qu'il a éprouvé dans l'exercice de ses fonctions.</i>	300 »
79.	<i>Idem au sieur Caron, ancien garde de police, pour suppléer à l'insuffisance de sa pension de retraite.</i> (Délibération du 25 février 1851)	70 »
80.	<i>Idem au sieur François, ex-brigadier de police, pour le même motif.</i> (Délibération du 9 février 1855).	60 »
81.	<i>Idem à la dame Teste, ancienne surveillante de salle d'asile.</i> (Délibération du 25 février 1851)	200 »
82.	<i>Idem à la dame Quennehen, idem.</i> (Même délibération).	200 »
83.	<i>Idem au sieur Quennehen, ancien directeur d'une salle d'asile.</i> (Délibération du 7 août 1852).	300 »
84.	<i>Idem à la dame Barbe Declerck, ancienne aide-institutrice.</i> (Délibération du 8 mars 1854).	200 »
85.	<i>Idem au sieur Breuvart, ancien garde des canaux.</i> (Délibération du 29 novembre 1856).	173 »
86.	<i>Idem à la dame Menez, veuve du sieur Desplanque, tué en portant secours dans l'incendie du 20 septembre 1856.</i> (Délibération du 24 octobre 1856).	200 »
87.	<i>Idem à la dame veuve Dubus, ancienne directrice de salle d'asile.</i>	300 »
88.	<i>Idem à la dame Wartelle, pensionnaire de l'ancienne commune de Fives.</i>	200 »
89.	<i>Idem au sieur Blondel, ancien proposé d'octroi à Esquermes.</i>	100 »
90.	<i>Idem au sieur Bourbier, ancien garde-champêtre d'Esquermes.</i>	300 »
91.	<i>Idem au sieur Fourment, ex-brigadier de police à Wazemmes.</i> (Délibération du 26 septembre 1859).	270 »
92.	<i>Idem à la demoiselle Minguy, ancienne institutrice communale dont le remplacement est devenu nécessaire à cause de son grand âge.</i>	400 »
	TOTAL DU § IV	212,772 »

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE ET BEAUX-ARTS.

93. *Lycée impérial* 20,000 »

SAVOIR :

Entretien de vingt bourses divisées en pensions entières, trois quarts de pension et demi-pensions. 16,000 »

Rachat du droit d'études en faveur des élèves externes, pour les parents desquels cette charge serait reconnue trop onéreuse 4,000 »

Evaluation calculée d'après les dispositions des décrets des 15 avril 1853 et 5 août 1857.

TOTAL 20,000 »

94. *École primaire supérieure* 8,250 »

SAVOIR :

Traitement du professeur-directeur. 2,100 »

Indemnité représentative du logement et de la rétribution mensuelle. 600 »

Traitement du premier professeur-adjoint 1,700 »

Indemnité de logement, etc. 400 »

Traitement du deuxième professeur-adjoint. 1,500 »

Indemnité de logement, etc. 400 »

Traitement du professeur de dessin linéaire 500 »

Idem du professeur de chant. 450 »

Chauffage, distribution de prix et menus frais. 600 »

Les deux augmentations de 100 fr. chacune, proposées en faveur des professeurs adjoints, sont motivées par l'enchérissement des loyers.

TOTAL 8,250 »

95. *Indemnités aux parents de douze élèves des écoles primaires communales appartenant à des familles nécessiteuses et désignés pour être admis à l'école primaire supérieure.* 1,500 »

A reporter 29,750 »



Report 29,750 »

96. Écoles primaires élémentaires ouvertes gratuitement aux élèves des deux sexes appartenant à des familles nécessiteuses 112,950 »

SAVOIR :

Écoles laïques.

1° Traitements des quatre professeurs chargés des classes du jour et de celles du midi dans les établissements communaux de la place du Concert, des rues des Poissonceaux, du Bourdeau et Wicar, y compris les sommes représentatives de l'indemnité de logement et de la rétribution mensuelle, évaluées ensemble à 600 fr. pour chacun 10,000 »

2° Traitement de l'instituteur du quartier de Béthune, rue de l'Ecluse, avec la jouissance d'un logement communal 2,000 »

3° Traitement de l'instituteur du quartier de Moulins-Lille, rue Fénelon, avec la jouissance d'un logement communal 2,000 »

4° Traitement d'un instituteur adjoint pour chacune des six écoles dont la désignation précède, à raison de 1,200 fr. 7,200 »

Cette augmentation du personnel enseignant est jugée indispensable en raison du nombre d'élèves qui fréquentent les divers établissements.

5° Traitement de l'instituteur chargé de donner l'enseignement aux enfants appartenant au culte réformé 1,800 »

Loyer de la maison d'école et contributions 600 »

Ce local étant devenu insuffisant par suite de l'augmentation du nombre des élèves, on est à la recherche d'un emplacement plus convenable dont la location entraînera probablement une augmentation de frais, pour laquelle un crédit additionnel sera ultérieurement proposé, s'il y a lieu.

6° Traitement du professeur de chant 400 »

Frais du cours 200 »

7° Portions du loyer, des contributions et de l'assurance de la maison louée à la Ville par M. Duchaufour, rue du Bourdeau, pour le double usage d'école primaire et de salle d'asile 1,000 »

(Suivant bail de 18 années commencé le 1er juillet 1845).

Le surplus de cette dépense figure à l'article des asiles.

A REPORTER 25,200 »

A reporter 142,700 »

037,281

030,211

	Report	142,700 »
	REPORT	25,200 »
8° Traitement de l'institutrice d'une école de jour, rue de la Deûle, avec la jouissance d'un logement	1,200	»
Idem de son aide	700	»
Idem de l'institutrice chargée d'une classe de midi pour les jeunes ouvrières occupées dans les manufactures, et d'une autre classe pour les filles travaillant dans les petits ateliers (avec la jouissance d'un logement)	700	»
Idem de l'institutrice d'une classe de midi, avec la jouissance d'un logement	700	»
9° Traitement d'une institutrice et de son aide, qui tiennent les classes de jour et celle de midi, avec la jouissance d'un logement, dans le quartier de <i>Moulins-Lille</i> , rue <i>Fénelon</i>	1,900	»
<small>(Augmentation de 100 fr. pour assimiler complètement la rémunération à celle de l'école de la rue de la <i>Deûle</i>).</small>		
10° Indemnité pour éclairage et chauffage au concierge de l'école et du dépôt de pompes établis dans un même local, rue <i>Wicar</i>	100	»

Écoles tenues par des membres de congrégations religieuses.

11° Traitements de 42 frères de la doctrine chrétienne, à raison de 600 fr. chacun, pour la tenue des classes installées rues des *Urbanistes*, du *Metz*, du *Haut-Ballot*, de la *Halloterie*, d'*Antoing*, de *Poids*, d'*Aboukir* et du quartier de la *Barre*

25,200 »

Il est à remarquer que 4 ou 5 de ces instituteurs sont employés aux soins matériels de la communauté, 27 à l'enseignement dans les classes du jour et 10 ou 11 à instruire, soit les jeunes ouvriers des manufactures à midi, soit des élèves adultes réunis dans la soirée. Ce dernier genre de leçons soit du programme réglementaire des écoles primaires communales, mais M. l'Inspecteur de l'instruction primaire est d'avis qu'elles sont d'une utilité réelle pour une certaine catégorie de jeunes gens.

12° Traitement de l'ecclésiastique chargé de donner l'instruction religieuse aux classes du soir

300 »

13° Loyers des écoles installées dans les rues du *Metz*, de la

A REPORTER 56,000 »

A reporter 142,700 »

037,281

	Report	142,700 »
	REPORT	56,000 »
<i>Halloterie et d'Antoing</i> , y compris les contributions et l'assurance contre l'incendie	7,200 »	
14° Traitement d'un professeur de musique pour les classes du quartier de <i>Wazemmes</i>	300 »	
15° Traitements de 4 frères <i>Maristes</i> qui tiennent des classes de jour et de midi dans le quartier d' <i>Esquermes</i>	2,400 »	
16° Subside aux frères de <i>St.-Gabriel</i> , pour l'instruction primaire donnée gratuitement dans leur maison aux enfants des familles nécessiteuses des faubourgs de <i>Fives</i> et <i>St.-Maurice</i> (4 classes de jour et 2 de midi), y compris l'indemnité afférente au loyer des classes	3,000 »	
(Augmentation de 500 fr. motivée par celle du nombre des élèves.)		
17° Traitements des sœurs de <i>la Sagesse</i> qui tiennent l'école primaire et l'ouvroir établis dans le bâtiment de l'asile <i>Vanackere</i> , au moyen de la donation faite par M. Bernos et M. ^{me} veuve Dupuis, sa fille	1,400 »	
18° Traitements de 9 sœurs de <i>la Providence</i> qui donnent l'instruction gratuite aux jeunes filles des familles nécessiteuses dans l'école instituée par feu M. ^{me} Virnot, dans le quartier de <i>Wazemmes</i> , et dont la propriété a été donnée à la Ville	4,500 »	
19° Traitements de 2 sœurs de <i>la Providence</i> qui tiennent une école gratuite pour les jeunes filles pauvres dans le quartier de <i>la Barre</i>	1,000 »	
Loyer de la maison qu'elles occupent	850 »	
20° Subside aux sœurs de <i>la Sagesse</i> pour l'école primaire gratuite qu'elles vont transférer prochainement dans les bâtiments dits de <i>la Prévôté</i> , à l'usage des jeunes filles pauvres (classes de jour et de midi)	2,200 »	
Augmentation de 1,800 fr. qui place cette institution sur le même pied que les écoles de la rue de la <i>Deûle</i> et du quartier de <i>Moulins-Lille</i> , en tenant compte de l'indemnité représentative du logement.		
21° Subside aux sœurs de <i>la Sainte-Union</i> qui reçoivent dans leur établissement les jeunes filles indigentes des faubourgs de <i>Fives</i> et <i>St.-Maurice</i>	1,500 »	
(Augmentation de 300 fr. représentant le loyer des classes).		
	A REPORTER	80,350 »
	A reporter	142,700 »

007,241

Report 142,700 »

000,00

REPORT 80,350 »

22° Fournitures diverses aux enfants des familles les plus nécessiteuses, récompenses aux moniteurs et monitrices, entretien du mobilier des diverses écoles, frais de chauffage et d'éclairage, distributions de prix et dépenses imprévues pour toutes les classes à l'usage de l'un et l'autre sexe 17,000 »

23° Subside aux écoles primaires tenues gratuitement, pour les filles pauvres, par les sœurs de l'Enfant-Jésus, y compris les classes de jour qui devront être ouvertes dans l'établissement communal situé façade de l'Esplanade 10,000 »

24° Subside aux religieuses garde-malades de Notre-Dame de Bon-Secours, qui tiennent quatre écoles gratuites pour les filles pauvres 5,000 »

Au moyen des allocations portées aux deux paragraphes 23 et 24 qui précèdent, la Ville est entièrement déchargée du paiement des loyers des classes, de celui des contributions et de toutes autres dépenses quelconques.

25° Subside à l'école primaire de filles fondée par le consistoire de l'église évangélique 600 »
(Augmentation de 200 fr. motivée par l'enchérissement des loyers.)

TOTAL 112,950 »

L'ensemble de cet article présente une augmentation de 9,200 fr. sur le chiffre correspondant de l'exercice 1860.

- | | |
|--|----------|
| 97. Subside aux instituteurs de sourds-muets et d'aveugles | 2,050 » |
| 98. Récompenses et encouragements aux jeunes ouvriers qui suivent les écoles primaires | 1,500 » |
| 99. Salles d'asile | 32,040 » |

SAVOIR :

Asiles dirigés par des institutrices laïques.

Détail de la dépense afférente à chaque salle :

Traitement de la directrice	800 »
Traitement d'une première aide	600 »
y compris les augmentations accordées par délibération du	

A REPORTER 1,400 »

007,241

A reporter 178,290 »

	<i>Report</i>	178,290 »
	REPORT	1,400 »
6 mars 1852, pour assurer aux titulaires des pensions de la caisse des retraites de la vieillesse.		
	Traitement d'une seconde aide	500 »
	Chauffage, éclairage, et menues dépenses	500 »
	TOTAL	2,400 »
	Soit, pour les huit salles établies dans les rues <i>de la Deûle,</i> <i>des Poissonceaux, du Bourdeau, Wicar, St.-Michel, St.-Sauveur,</i> du quartier de Moulins-Lille, et du faubourg de Fives	19,200 »
Le chiffre de cette proposition est ainsi établi dans la prévi- sion que l'asile du faubourg de Fives sera organisé immédia- tement sur le même pied que les autres asiles communaux.		
	Portion du loyer de la maison rue <i>du Bourdeau</i> , applicable à la salle d'asile qui s'y trouve installée en même temps qu'une école primaire	1,250 »
	Complément du loyer du terrain de l'ancien arsenal <i>Saint-</i> <i>Michel</i> , occupé par une salle d'asile et par l'établissement de bains et lavoir à prix réduits	340 »
Asiles dirigés par des institutrices appartenant à des congrégations religieuses.		
	Au nombre de 5 dans les rues <i>Princesse, Ste.-Catherine, de</i> <i>Thionville, sur la place de l'ancienne Eglise de Wazemmes</i> et dans le quartier <i>de la Barre</i> , à raison de 2,250 fr. chacune	11,250 »
	TOTAL	32,040 »
100.	Traitement de l'inspecteur communal des écoles primaires	2,000 »
101	Musée de peinture	8,830 »
	SAVOIR :	
	Traitement d'un chefsurveillant	900 »
	Idem de deux surveillants en sous-ordre chargés du frottage des planchers, des soins de propreté et des menus tra- vaux à exécuter dans les salles pour déplacement des tableaux, etc., à 800 fr.	1,600 »
	Habillement de ces agents en trois tenues, celle de travail, celle des jours d'étude et celle des jours d'ouverture publique, à raison de 190 fr. chacun	570 »
	A REPORTER	3,070 »
	<i>A reporter</i>	189,120 »

	Report	189,120 »
	REPORT	3,070 »
Traitement de trois surveillants surnuméraires à 400 fr	1,200 »	
Habillement de ces derniers en deux tenues, à 120 fr.	360 »	
Entretien intérieur des salles.	1,200 »	
Achat de tableaux, frais de rentoilage et de restauration	3,000 »	
	TOTAL	8,830 »

L'augmentation que présente cet article sur le chiffre correspondant du précédent budget, paraît pleinement justifiée par les considérations exposées dans un rapport de la commission de surveillance de l'établissement; considérations fondées sur ce qui a lieu dans les autres grandes villes de l'Empire et sur l'importance incessamment progressive qu'acquiert ici la galerie de tableaux.

Cette augmentation de crédit, motivée par la nécessité d'améliorer les conditions de la surveillance et de l'entretien, avait, du reste, été prévue lors de la fixation du budget de 1860 et ajournée à l'époque où les nouvelles salles pourraient être ouvertes au public.

102. *Frais de surveillance et d'entretien du musée des dessins originaux légués à la Ville par le peintre Wicar, de la collection ethnographique donnée par la famille Moillet, de la salle d'archéologie et du musée industriel.* 1,550 »

SAVOIR :

Salaire d'un surveillant spécial pour les jours d'ouverture.	250 »	
Id. de plusieurs autres pris parmi les gardes auxiliaires de la police	700 »	
Entretien intérieur, y compris le cirage de l'escalier, menues acquisitions et frais divers	600 »	
	TOTAL	1,550 »

103. *Surveillance pour les jours d'ouverture du musée d'histoire naturelle; entretien et cirage des salles et de l'escalier* 700 »

104. *Traitement du concierge attaché à la fois au service de la faculté des sciences, de l'école de médecine et du musée d'histoire naturelle* 800 »

105. *Bibliothèque communale* 8,050 »

SAVOIR :

Traitement du bibliothécaire	2,500 »	
Id. du sous-bibliothécaire	600 »	
Traitement du sous-bibliothécaire-adjoint.	1,000 »	

(Suivant la délibération du 19 mars 1856).

A REPORTER 4,100 »

A reporter 200,220

	<i>Report</i>	200,220 »
	REPORT	4,100 »
	Traitement d'un garçon de salle, y compris l'allocation qui lui est accordée pour son habillement à raison de 100 fr. tous les deux ans.	750 »
	(Augmentation de 150 fr.)	
	Achat d'ouvrages et reliures.	3,000 »
	Entretien intérieur et menus frais	200 »
	TOTAL	8,050 »
106.	<i>Chauffage des musées et de la bibliothèque, au moyen des appareils établis dans les caves de l'Hôtel-de-Ville.</i>	1,500 »
	Augmentation de 500 fr. motivée par l'établissement de deux calorifères en plus, lesquels servent en même temps à chauffer d'autres services.	
107.	<i>Écoles académiques</i>	17,700 »
	SAVOIR :	
	Traitement du professeur de peinture et de dessin du modèle vivant.	3,000 »
	Traitement du professeur de dessin et de plastique.	1,500 »
	Traitement du professeur de géométrie appliquée, etc.	2,500 »
	Traitement du professeur de dessin linéaire et de perspective	1,500 »
	Traitement du professeur d'architecture.	1,600 »
	Traitement du professeur d'anatomie et frais du cours.	600 »
	Traitement de deux surveillants.	650 »
	Salaire des modèles vivants pour les cours de peinture et de dessin	800 »
	Traitement du concierge dont le service comprend les écoles primaires supérieure et d'enseignement mutuel.	900 »
	Chauffage, éclairage, achat de gravures, d'ouvrages d'architecture et de modèles ; frais des divers cours, entretien du mobilier et distribution des prix.	4,650 »
	TOTAL	17,700 »
	<i>A reporter</i>	219,420 »

	Report	219,420 »
108.	<i>Entretien des serres et jardins de l'école de botanique, y compris la promenade établie au-dessus du canal des Sœurs-Noires</i>	3,300 »
	SAVOIR :	
	Gages du jardinier	1,000 »
	Gages d'un aide chargé en même temps de la surveillance de la promenade	800 »
	Chauffage des serres, achat et renouvellement des ustensiles d'horticulture, fourniture d'engrais, achat de plantes et frais divers.	1,500 »
	<small>(Délibération du 12 août 1839.)</small>	
	TOTAL	3,300 »
109.	<i>Concours de la Ville dans les frais de chauffage et d'éclairage des cours de la Faculté des sciences</i>	400 »
	<small>(Délibération du 23 mars 1859.)</small>	
110.	<i>École préparatoire de médecine et de pharmacie.</i>	20,100 »
	SAVOIR :	
	Traitement de huit professeurs titulaires, à raison de 1,500 fr. chacun et préciput attribué au Directeur de l'école	12,500 »
	Traitement de quatre adjoints, à 1,000 fr.	4,000 »
	Id. du chef des travaux anatomiques.	500 »
	Id. d'un prosecteur et d'un préparateur	500 »
	Frais relatifs à la tenue des divers cours et au service administratif.	2,600 »
	TOTAL	20,100 »
111.	<i>Académie de musique, succursale du conservatoire impérial de Paris.</i>	16,625 »
	Ce crédit comprend l'emploi du subside de 4,000 fr. accordé sur les fonds de l'État, il se répartit comme suit,	
	SAVOIR :	
	A reporter	259,845 »

	<i>Report</i>	259,845 »
	Traitement du directeur, des professeurs et frais divers	13,975 »
	Loyer de l'établissement	2,000 »
	Fourniture gratuite de solfèges aux élèves	150 »
	École primaire de chant	500 »
	<u>Total</u>	<u>16,625 »</u>
112.	<i>École professionnelle, dont l'installation a eu lieu aux frais de la caisse municipale, en 1854.</i>	6,300 »
	SAVOIR :	
	Loyer des bâtiments de l'ancien Lombard fournis par la Ville	4,400 »
	<small>(Bail de neuf années, commencé le 1er. octobre 1854.)</small>	
	Contributions et assurance contre l'incendie	800 »
	Frais d'entretien du mobilier de l'école	1,000 »
	Assurance de ce mobilier	100 »
	<u>TOTAL</u>	<u>6,300 »</u>
113.	<i>Frais d'entretien et d'accroissement des collections du muséum d'histoire naturelle</i>	3,000 »
	<small>Ce crédit, applicable aux collections qui demeurent la propriété de la Ville, doit recevoir un emploi distinct des frais particuliers incombant à la Faculté des sciences pour les besoins de l'enseignement.</small>	
114.	<i>Subside à la société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts.</i>	2,500 »
	<small>Augmentation de 1,000 fr. sollicitée par la société impériale et justifiée par l'utilité de décerner des récompenses qui étoient en grande partie à des habitants de la cité.</small>	
115.	<i>Subside au cercle médical.</i>	200 »
116.	<i>Allocation applicable aux frais du grand concours annuel d'animaux de boucherie, y compris une prime spéciale de 200 fr. pour la plus belle troupe de bêtes bovines</i>	1,000 »
117.	<i>Allocation au comice agricole pour les frais du concours départemental de bestiaux.</i>	1,000 »
	<u>A reporter</u>	<u>273,845 »</u>

	<i>Report</i>	273,845 »
118.	<i>Emploi du legs Baillon en distribution de prix aux élèves des écoles primaires communales.</i>	36 »
119.	<i>Emploi de la rente provenant du legs Vanackère, au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales</i>	43 »
120.	<i>Emploi de la rente affectée à l'entretien du monument Négrier.</i>	21 »
121.	<i>Emploi de la rente affectée par la dame veuve Drut, à l'entretien de tombes au cimetière de la ville</i>	40 »
122.	<i>Spectacle</i>	24,150 »

SAVOIR :

Entretien intérieur	4,000 »
Achat et réparation de décors	3,000 »
Traitement du machiniste, garde-magasin des décors	1,500 »
Traitement du concierge	650 »
Éclairage de la salle, y compris le loyer des compteurs	15,000 »

L'allocation portée au budget de 1860, comme dans ceux des exercices précédents, pour les frais d'éclairage, était calculée sur un nombre de représentations théâtrales qui anciennement ne dépassait pas le chiffre 17 par mois de 30 jours en hiver et celui de 12 pendant un ou deux mois d'été; mais, depuis assez longtemps déjà, les directeurs sont forcés de multiplier les représentations dans le cours des deux saisons, pour suppléer à l'insuffisance des recettes, (ce qui, du reste, ne leur est pas interdit par le cahier des charges de l'entreprise); et, par suite, le Conseil municipal se trouve dans la nécessité de voter chaque année un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit. Il paraît plus rationnel de porter au budget primitif le chiffre maximum du crédit, 15,000 fr.

TOTAL 24,150 »

TOTAL DU § V 298,135 »



§ VI. — CULTES.

123. Traitement des quatre vicaires de Saint-Sauveur	2,000 »
124. Indemnité supplétive aux mêmes	1,200 »
125. Traitement des trois vicaires de la Madeleine	1,500 »
126. Idem de deux vicaires de Saint-André.	1,000 »
127. Indemnité de logement aux vicaires de la paroisse Saint-Maurice, en raison de l'abandon consenti par la fabrique, d'une maison qui a été démolie pour servir à l'agrandissement de la sacristie.	1,500 »
128. Idem au curé de Saint-Pierre et Saint-Paul, dans l'ancienne commune de Wazemmes.	500 »
129. Traitement des trois vicaires de cette paroisse	1,500 »
(Dépense motivée par l'insuffisance des ressources de la fabrique.)	
130. Indemnité au curé de Notre-Dame, dans la même localité.	600 »
131. Idem au curé de la paroisse de St.-Vincent-de-Paul, quartier de Moulins-Lille	850 »
132. Traitement des deux vicaires de la même paroisse	1,000 »
133. Idem du vicaire de l'ancienne commune de Fives.	500 »
134. Idem du vicaire de St.-Martin, Esquermes	500 »
135. Loyer du presbytère de l'église Saint-Maurice, banlieue.	500 »
136. Indemnité de logement au ministre protestant	1,000 »
<hr/>	
TOTAL DU § VI	14,150 »

§ VII.

137. Fêtes publiques	15,000 »
138. Dépenses imprévues	10,000 »
<hr/>	
TOTAL DU § VII	25,000 »

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE I^{er}.

§ I.	559,459 »
§ II.	328,347 39
§ III.	36,650 »
§ IV.	212,772 »
§ V.	298,135 »
§ VI.	14,150 »
§ VII.	25,000 »
<hr/>	
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.	1,474,513 39

CHAPITRE II. — Dépenses extraordinaires.

§ I^{er}. — FRAIS D'ADMINISTRATION.

139. <i>Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions directes ; (dépense qui correspond à l'article 40 des recettes extraordinaires.</i>	4,482 »
140. <i>Traitements des employés temporaires du service de la voirie municipale.</i> (Délibération des 21 mai et 19 septembre 1860.)	8,600 »
141. <i>Contingent de la ville dans la dépense du traitement des agents-voyers d'arrondissement, suivant un arrêté préfectoral.</i>	294 »
142. <i>Montant présumé des frais que doit occasionner le recensement quinquennal de la population, dans le courant de l'année 1861.</i>	12,000 »
<hr/>	
TOTAL DU I ^{er} §.	25,376 »

§ II. — TRAVAUX PUBLICS.

143. <i>Contingent de la ville dans les frais d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.</i>	2,830 »
<hr/>	
SAVOIR :	
A reporter	2,830 »

	<i>Report</i>	2,830 »
Chemin de <i>Lille</i> à <i>Lannoy</i> , N° 6	580 »	
Id. de <i>Lomme</i> à <i>Fournes</i> , N° 7.	333 »	
Id. de <i>Lannoy</i> à <i>Néchin</i> , N° 37.	17 »	
Id. de <i>Lille</i> à <i>Messines</i> , N° 57	1,900 »	
	<hr/>	
	TOTAL	2,830 »
	<hr/>	
141. Construction de nouvelles branches d'aqueducs; fourniture et pose de regards et de cuvettes hermétiques		25,600 »
1° Pour un aqueduc à établir sur une longueur de 100 mètres environ, rue des <i>Pénitentes</i> , à raison de 50 fr. le mètre	5,000 »	
2° Pour un idem de 370 mètres dans le quartier de <i>Moulins-Lille</i> , sous les rues de <i>Wazemmes</i> et de la <i>Plaine</i>	14,000 »	
3° Pose de 16 regards pour faciliter le curage des égoûts.	3,000 »	
4° Ouverture de 12 nouvelles bouches sous les trottoirs pour procurer à l'eau des moyens d'écoulement suffisants lors des fortes averses.	3,600 »	
	<hr/>	
	TOTAL.	25,600 »
	<hr/>	
142. Travaux extraordinaires de pavage.		40,800 »
Crédit que l'on propose d'employer comme suit :		
1° Démontage et reconstruction complète en pavés neufs, tant de la chaussée de la rue de la <i>Monnaie</i> que de celle de la rue de l' <i>Hôpital-Militaire</i> entre la rue du <i>Vert-Bois</i> et la place de l' <i>Abreuvoir</i> , pour améliorer la circulation sur ce point où elle acquerra une grande activité par le percement de la rue N° 2; dépense évaluée approximativement à	21,000 »	
Les vieux grès provenant de ces deux rues seraient utilisés dans la banlieue, ou dans quelque chemin non encore pavé des nouveaux quartiers.		
2° Continuation du pavage de la rue de <i>Juliers</i> , sur une longueur de 125 mètres en prolongement de la partie neuve exécutée en 1860	10,000 »	
	<hr/>	
	A REPORTER	31,000 »
	<hr/>	
	<i>A reporter</i>	69,230 »
		7

	Report	69,230 »
	REPORT	31,000 »
	3° Élargissement de la rue <i>Deschodt</i> sur 2 ^m 50 dans une longueur de 175 mètres	3,400 »
	4° Achèvement de la rue <i>d'Iéna</i> et remaniement des fils d'eau de la rue <i>du Marché</i> , avec de vieux pavés	1,200 »
	Ces travaux ne seraient exécutés qu'à la condition, par les riverains, de prendre l'engagement formel de construire simultanément des trottoirs au droit de leurs propriétés.	
	5° Fil d'eau à établir le long de la place de <i>l'église</i> du quartier de <i>Moulins-Lille</i>	1,200 »
	6° Somme nécessaire pour relever et améliorer les fils d'eau des rues les plus fréquentées de la nouvelle ville, sur les points qui seront indiqués plus tard dans un état spécial.	4,000 »
	TOTAL	40,800 »
143.	<i>Établissement d'urinoirs sur différents points de la voie publique</i>	2,000 »
	Ce crédit servirait principalement à tenter quelques essais pour remédier à l'imperfection des appareils actuels et en établir de nouveaux d'un système meilleur.	
144.	<i>Assainissement des ruelles, courettes ou impasses</i>	8,000 »
	Cette allocation aurait pour objet de réaliser, dans les parties où c'est le plus nécessaire et dans les plus mal pavées des petites voies publiques, des améliorations analogues à celle obtenue dans la cour <i>Noiret</i> .	
145.	<i>Pose de plaques indicatives du nom des rues et places</i>	1,500 »
	Au moyen du crédit ci-dessus on ferait l'essai du meilleur système de plaques, tant pour remplacer celles devenues illisibles dans l'ancienne ville que pour en poser dans les rues qui en sont encore dépourvues.	
146.	<i>Grosses réparations aux églises et presbytères</i>	6,000 »
147.	<i>Restauration et agrandissement de l'église St.-Maurice</i>	50,000 »
	Cette allocation serait employée, tant à solder les travaux afférents à la première partie du devis, lesquels sont à la veille de se terminer, qu'à faire face aux premières dépenses des deuxième et troisième parties, dont les travaux pourront commencer aussitôt l'expropriation des immeubles situés en face de l'église.	
	A reporter	136,730 »

Report 136,730 »

Dans quelques mois, quand le moment sera venu d'établir le budget additionnel, le décompte des travaux de la première partie se trouvera réglé et le Conseil connaîtra exactement le chiffre total de la dépense, chiffre qu'il est presque impossible de déterminer par avance, d'une manière précise, quand il s'agit de la restauration d'un vieil édifice.

148. *Solde des travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville*. 20,000 »

Le devis adopté par délibération du Conseil municipal du 18 mars 1857 s'élevait à la somme de 580,000 fr.

Il a été voté, en 1857, un premier crédit à-compte de . . .	100,000	»
En 1858, un deuxième à-compte de	100,000	»
En 1859, trois autres à-comptes s'élevant ensemble à . . .	210,000	»
En 1860, un quatrième à-compte de	150,000	»
Il reste à créditer, pour solde, la somme de	20,000	»

TOTAL 580,000 »

Il y aura lieu, en outre, d'ouvrir au budget additionnel, si besoin est, un crédit égal au montant du produit des vieux matériaux qui ont été vendus ou réemployés dans d'autres travaux.

149. *A-compte sur le paiement des travaux à exécuter à l'église St.-Sauveur pour la réparation des façades extérieures et le gros œuvre de la restauration du chœur et de la sacristie*. 10,000 »

Le montant de la portion de dépense que la Ville prendrait à sa charge ne pourra être exactement évalué qu'après une étude complète de l'ensemble des travaux projetés, et alors que la Fabrique aura fait positivement connaître dans quelle proportion elle s'engagerait à contribuer à la dépense totale, dont l'utilité paraît, du reste, incontestable. En attendant, la concession d'un premier sacrifice de 10,000 fr. paraît suffisante pour faire face au paiement des travaux qu'on exécuterait dans le cours de l'année.

150. *Nouveau forage à exécuter pour mettre en état la pompe de la sacristie de l'église du faubourg de Fives; réparation du mouton de la cloche et modification à apporter dans l'agencement des chéneaux et tuyaux de descente*. 800 »

151. *Remaniement de la plateforme en zinc et remplacement du lanterneau à la salle d'asile de la place Wicar*. 800 »

A reporter 168,330 »

	Report	168,330 »
152.	<i>Fourniture du mobilier pour le logement de la directrice de l'asile du quartier de Moulins-Lille, ainsi que cela s'est fait pour les autres asiles.</i>	350 »
153.	<i>Travaux à exécuter au cimetière communal de l'Est, pour le remplacement de la pompe servant aux habitations de l'inspecteur et du concierge, l'appropriation d'un grenier à l'usage de chambre et l'établissement d'une nouvelle latrine près du logement du gardien.</i>	1,050 »
154.	<i>Reconstruction de l'estacade placée en amont de la passerelle Napoléon sur le canal de la Moyenne-Deûle.</i>	800 »
155.	<i>Réparations à exécuter aux murs de quai des ports de la Deûle et aux parements du Pont-Neuf.</i>	3,000 »
156.	<i>Établissement d'une nouvelle pompe publique dans le quartier de la Barre et déplacement de quelques autres.</i>	1,200 »
157.	<i>Pose de nouveaux candélabres et consoles dans les quartiers annexés.</i>	1,000 »
158.	<i>Renouvellement de la toiture en ardoises de l'ancien bâtiment de l'Hôtel-de-Ville. . .</i>	4,300 »
159.	<i>Fourniture du complément de matériel nécessaire à l'amphithéâtre de dissection de l'École de médecine.</i>	650 »
160.	<i>Appropriation de l'ancienne mairie de Fives à l'usage d'école de filles et d'asile. . .</i>	10,000 »
	Les bases du projet n'étant pas définitivement arrêtées, le devis pourra subir encore des modifications importantes qui ne permettent pas, quant à présent, d'en déterminer le chiffre, en sorte que l'allocation portée ci-dessus n'est qu'une simple prévision.	
161.	<i>Construction d'une école de filles et d'une salle d'asile sur un terrain acquis pour cette destination à front de la rue St.-Gabriel dans le faubourg St.-Maurice.</i>	20,000 »
	Le projet pourra être soumis prochainement à l'approbation du Conseil ; mais en tenant compte des délais qu'exigera l'accomplissement des formalités administratives qui devront précéder le commencement des travaux d'exécution, il ne paraît guère possible de dépenser plus de 20,000 fr. dans le courant de l'exercice.	
162.	<i>Troisième à-compte sur le paiement des travaux de construction d'une salle d'asile et d'une école de filles dans le terrain dit de la Prévôté.</i>	18,000 »
	Il resterait dû en 1862 la somme de 15,000 fr. formant la retenue de garantie ; laquelle somme, jointe à celle portée ci-dessus et aux deux à-comptes de 25,000 fr. chacun, crédités précédemment, présentent un total de 83,000 fr. égal au montant du devis.	
163.	<i>Travaux à exécuter dans le laboratoire de chimie de la Faculté des Sciences, pour</i>	
	A reporter	228,680 »

	Report	228,680 »
	<i>réparations au calorifère, reconstruction des fourneaux, remplacement de l'évier, pose de nouveaux becs d'éclairage, etc.</i>	800 »
164.	<i>Fourniture de tables et bancs à l'école primaire tenue par les frères de St.-Gabriel, pour les faubourgs de Fives et St.-Maurice.</i>	1,400 »
165.	<i>Travaux d'appropriation à exécuter au premier étage de l'école tenue par les frères de la Doctrine chrétienne dans la cour du Haut-Ballot et fourniture du mobilier scolaire pour y établir une nouvelle classe.</i>	2,000 »
166.	<i>3^e annuité de l'emprunt de 200,000 fr. contracté en 1854.</i>	3,000 »
167.	<i>4^e annuité de l'emprunt de 300,000 fr. contracté en 1856.</i>	38,000 »
168.	<i>1^{re} annuité de l'emprunt de 300,000 fr. contracté en 1859.</i>	2,000 »
169.	<i>7^e annuité du remboursement de la somme de 1,370,000 fr. avancée par l'État pour la contribution imposée à la Ville dans les frais d'établissement de la station intérieure du chemin de fer.</i>	92,725 »
170.	<i>2^e annuité de l'emprunt de 15,000,000 fr.</i>	750,000 »
171.	<i>Dette de l'ancienne commune de Wazemmes</i>	44,259 »
	1 ^o 9 ^e annuité, amortissement et intérêts, des frais de construction de l'église <i>St.-Pierre-St.-Paul</i>	35,509 »
	<i>(Il restera encore à payer 3 annuités de pareille somme, soit 106,527 fr.)</i>	
	2 ^o 4 ^e annuité, amortissement et intérêts, du remboursement de l'emprunt de 72,000 fr.	8,000 »
	<i>(Il restera dû 55,000 fr.)</i>	
	3 ^o Intérêts d'une somme de 15,000 fr. prêtée par <i>M. Parent</i> , et remboursable en 1869.	750 »
172.	<i>Dette de l'ancienne commune de Moulins-Lille.</i>	4,469 93
	1 ^o 6 ^e annuité du remboursement de l'emprunt de 21,000 fr.	2,625 »
	<i>(Il restera encore 4 annuités à payer, soit 9,450 fr.)</i>	
	2 ^o 10 ^e annuité due au sieur <i>Benignat</i> sur le prix du terrain de la salle d'asile.	426 »
	<i>(Il restera encore dû 5 annuités de pareille somme, soit 2,130 fr.)</i>	
	3 ^o 10 ^e annuité due au sieur <i>Levy, David</i> , sur un prêt de 15,650 fr. qu'il a fait pour la construction d'une salle d'asile.	1,418 93
	<i>(Il restera dû 5 annuités de pareille somme, soit 7,094 fr. 65 c.)</i>	
173.	<i>Intérêts des sommes dues à divers.</i>	53,550 53
	SAVOIR :	
	Aux hospices sur :	
	<i>A reporter</i>	1,220,884 46

	<i>Report.</i>	1,220,884 46
1° Le reliquat de l'ancienne dette, 170,233 f. 44 c., à 4 1/2 p. %.	7,660 50	
2° L'emprunt fait en 1848, 50,000 fr.	2,250 »	
3° La valeur des terrains expropriés cour du <i>Funquereau</i> , pour l'établissement d'un magasin à poudre, 27,300 fr.	1,228 50	
4° Le prix d'un immeuble situé quai de la <i>Basse-Deûle</i> , en face de la Halle au blé, 8,256 fr. 10 c.	371 53	
5° Le prix d'acquisition d'une maison rue des <i>Urbanistes</i> , N° 15, occupée par les frères de la doctrine chrétienne, 22,000 fr.	990 »	
<i>Au Mont-de-Piété,</i>		
Sur un emprunt de 150,000 fr. contracté en 1848, réduit à 50,000 fr. par suite du remboursement de 100,000 fr. effectué en 1860; reste 50,000 fr. à 4 1/2 p. %	2,250 »	
A la dame veuve Champon-Richebé, sur le prix d'une maison acquise pour la construction du Lycée, 31,000 fr., (il n'y a pas d'époque fixée pour le remboursement) 5 p. %	1,550 »	
Au sieur Decocq, sur le prix d'une maison acquise pour dégager les abords du même édifice (22,000 fr. payable en 1862) à 4 1/2 p. %	990 »	
Au sieur Delepouille, sur le prix de trois petites maisons situées cour <i>Cysoing</i> , acquises pour l'établissement d'un lavoir et de bains publics à prix réduit (9,000 fr. remboursables en 1862) à 5 p. %	450 »	
A la dame veuve Debouvry, sur le prix des maisons sises rue des <i>Fossés-Neufs</i> , 44 et 46, composant la propriété de la <i>Prévôté</i> (il n'y a pas d'époque fixée pour le remboursement) 5 p. %	2,500 »	
Aux propriétaires des maisons qui étaient situées rue de <i>Gand</i> , N° 1, 3 et 5, et ont été démolies pour l'édification de la nouvelle <i>Halle</i> 38,000 fr.	1,900 »	
Aux capitalistes qui ont souscrit l'emprunt de 200,000 fr. contracté en 1854, en vertu de la loi du 19 juillet 1845. (il reste dû 158,000 fr. à l'intérêt de 4 1/2 p. %).	7,110 »	
Aux souscripteurs de l'emprunt de 300,000 fr., contracté en 1856, en vertu du décret du 30 janvier 1856 (il reste dû 186,000 fr.) à 5 p. %	9,300 »	
Aux souscripteurs d'un emprunt de 300,000 fr. contracté en 1859, en vertu de la loi du 19 juillet 1845, à 5 p. %	15,000 »	
	TOTAL DU § II.	1,220,884 46

§ III. — GARDE NATIONALE ET DÉPENSES MILITAIRES.

Néant.

§ IV. — SECOURS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ; PENSIONS.

174. Secours au sieur Leplus, ancien professeur de l'Académie de musique, devenu aveugle	200 »
--	-------

§ V. — INSTRUCTION PUBLIQUE; BEAUX-ARTS; ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE ET AUX ÉTUDES INDUSTRIELLES.

175. Subside à l'architecte Millot, élève des écoles académiques de Lille, pour compléter la pension que lui a votée le Conseil général du département, afin de le mettre à même d'achever ses études artistiques à Paris (4 ^e et dernière année)	800 »
--	-------

176. Idem à l'architecte Arnold, élève desdites écoles (2 ^e année)	800 »
---	-------

177. Idem au peintre Duran, élève desdites écoles (2 ^e année)	800 »
--	-------

La pension des deux élèves Arnold et Duran a été portée de 600 à 800 fr. pour chacun, par le Conseil général, à partir de l'exercice 1861. On propose ici, selon l'usage, d'élever le subside communal dans la même proportion.

178. Idem au sieur Poillon, élève des écoles communales, pour lui procurer les moyens de suivre les cours de l'école centrale des arts et manufactures, où il a été admis à la suite d'un concours	800 »
--	-------

179. Complément de la bourse départementale accordée au sourd-muet Cuvelier (dernière année)	250 »
--	-------

180. Subside aux jeunes Ribeaucourt et Faidherbe, pour leur entretien au Lycée impérial; le premier à titre de complément d'une bourse à trois quarts de pension, le second pour la pension entière	1,063 »
---	---------

181. Frais d'entretien et d'accroissement des collections du Musée industriel et agricole	1,000 »
---	---------

182. Loyer d'une écurie pour la station des étalons du haras de Braine, et frais de logement du palefrenier	164 »
---	-------

TOTAL DU § V.	5,677 »
-----------------------	---------

§ VI. — CULTES.

Néant.

§ VII. — ARRIÈRE.

<p>183. Complément du loyer, pour 1860, de la maison servant de presbytère au curé de la paroisse Notre-Dame, du quartier de la Barre</p> <p style="padding-left: 40px;">Indépendamment de l'indemnité de 400 fr. portée au § VI du chapitre des dépenses ordinaires, le curé de l'église du quartier de la Barre était autorisé à louer pour son compte la maison communale reconnue insuffisante pour l'usage du presbytère; cet immeuble ayant été annexé à l'école primaire, il y a lieu de tenir compte au curé du loyer qu'il en retirait.</p>	200 »
<p>184. Loyer de l'écurie qui a servi aux étalons du haras de Braine, en station à Lille pendant les années 1859 et 1860, et logement du palefrenier, ensemble</p> <p style="padding-left: 40px;">(Suivant une réclamation appuyée d'observations de M. le Préfet).</p>	606 »
<p>185. Solde des frais de l'éclairage public pour l'année 1860</p> <p style="padding-left: 40px;">Le déficit provient de ce que cet article de dépense ne figurait que pour la moitié de son importance réelle dans le budget de l'ancienne commune de Fives.</p>	3,300 »
TOTAL DU § VII.	4,106 »

RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.

§ I	25,376 »
§ II.	1,220,884 46
§ III.	» »
§ IV.	200 »
§ V.	5,677 »
§ VI.	» »
§ VII.	4,106 »
TOTAL des dépenses extraordinaires . .	1,256,243 46

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.	1,474,513 39
Dépenses extraordinaires.	1,256,243 46
TOTAL des dépenses	2,730,756 85

RESUMÉ.

Les Recettes, tant ordinaires qu'extraordinaires, s'élèvent à	5,674,908 20
Les Dépenses de ces deux catégories à	2,730,756 85
	<hr/>
Excédant des recettes sur les dépenses	2,944,151 35
	<hr/>

Lille, le 19 décembre 1860

*Le Maire de Lille, Officier de l'Ordre Impérial de la Légion
d'Honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique.*

AUG.^{te} RICHEBÉ.

